



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Annexe au projet de loi de finances pour 2025

PROGRAMME 185
Diplomatie culturelle et d'influence



PROGRAMME 185
Diplomatie culturelle et d'influence

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN-NOËL BARROT, MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Olivier RICHARD

Directeur général adjoint de la mondialisation (en l'absence de directeur général)

Responsable du programme n° 185 : Diplomatie culturelle et d'influence

L'action culturelle et d'influence bénéficiera cette année encore de la nouvelle impulsion fixée par la Feuille de route de l'influence et par les conclusions des États Généraux de la Diplomatie. En dehors de l'Europe, les actions menées cibleront plusieurs zones géographiques prioritaires en particulier l'Afrique, dans le prolongement du dernier Sommet Afrique-France (NSAF) et l'Indopacifique, en ligne avec les objectifs de la stratégie de la France dans l'Indopacifique.

En 2025, l'action culturelle et d'influence s'articulera donc autour de 4 axes.

1/ Promouvoir la langue française et impulser une nouvelle dynamique au développement de l'enseignement français et francophone.

La promotion de l'éducation francophone, qui recouvre l'apprentissage du/en français et le développement de l'enseignement français à l'étranger, figure parmi les grandes orientations pour la langue française et l'éducation fixées.

À ce titre, le plan de développement du réseau des établissements, français ou bilingues, constitue un axe majeur de notre action et de celle de l'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger (AEFE), dont le MEAE a la tutelle. Engagée dans une démarche prospective dans 11 pays pilotes, l'Agence développe le réseau et son attractivité (Bourses Excellence Major, renforcement de la formation, Baccalauréat français international BFI). Un vaste plan de formation des personnels locaux a également été mis en place dans les Instituts régionaux de formation (IRF) de l'Agence, ouverts en 2023.

Parallèlement, le réseau de coopération et d'action culturelle met en œuvre une politique de soutien à l'enseignement de la langue française à l'étranger et répond aux demandes croissantes d'expertise en éducation des pays partenaires. La formation initiale et continue des enseignants de français et en français en constitue un axe important. De nouveaux dispositifs, issus du prochain Sommet de la Francophonie, viendront appuyer ces élan.

2/ Conduire la stratégie gouvernementale en matière d'attractivité universitaire et internationaliser la recherche et l'enseignement supérieur français

La stratégie « Bienvenue en France » (BEF) mise en œuvre depuis 2018 vise à améliorer les conditions d'accueil des étudiants internationaux en France et à en porter le nombre à 500 000 en 2027. Les efforts des acteurs de la chaîne de l'attractivité étudiante (MEAE, MESR, MIOM, Campus France, postes, établissements d'enseignement supérieur, notamment) ont permis d'accueillir en 2023 430 000 étudiants internationaux.

Tout en continuant à tendre vers l'objectif des 500 000, une approche plus qualitative est désormais recherchée : généralisation de la plateforme « Études en France » pour l'ensemble des pays soumis à visa, recherche des profils d'excellence, priorité aux niveaux Master et Doctorat, diversification des pays d'origine prioritaires (Europe, Indopacifique, Afrique non-francophone), valorisation de nos bourses d'excellence (notamment via le label « France Excellence ») et revalorisation des allocations, amorce de sectorialisation des bourses attribuées pour renforcer les hautes technologies et les enjeux globaux. Le MEAE poursuit également son soutien aux publics venant de pays en guerre ou en crise (Ukraine, Soudan, Gaza...), notamment à travers le programme « PAUSE », géré par le Collège de France.

Le maintien en 2025 du budget Bourses du Ministère permettra de poursuivre les efforts engagés.

Le MEAE, en lien avec le MESR, poursuit son engagement en faveur des universités et campus franco-étrangers, une quarantaine dans le monde (ex. : Université Rose Dieng France Sénégal, Université française d'Égypte, Université franco-arménienne, Centre franco-brésilien de la biodiversité amazonienne relancé en 2024, etc.).

Parallèlement, le MEAE accompagne les initiatives de nos grandes écoles et universités à l'étranger. Le MEAE soutient et encourage les alliances d'universités européennes, dont le développement accompagne la modernisation de nos universités et leur intégration de l'espace académique européen : 63 établissements français participent à 54 des 64 alliances actuelles. Le MEAE accompagne l'insertion des organismes français de pointe dans les meilleurs réseaux mondiaux par un dialogue stratégique régulier.

Le MEAE cofinance 71 partenariats Hubert Curien et assure avec le MESR le co-pilotage de comités mixtes pour la science et la technologie avec 25 pays partenaires. Le MEAE soutient également la structuration des écosystèmes scientifiques à haut niveau à travers l'organisation d'Assises. L'enjeu, pour 2025, sera de poursuivre le renforcement de notre stratégie de diplomatie scientifique, à l'aune de la réforme des relations entre universités et organismes de recherche en s'appuyant notamment sur le nouvel Envoyé spécial pour la Science, la Technologie et l'Innovation, M. Thierry DAMERVAL.

Notre diplomatie scientifique contribue au rayonnement des sciences sociales françaises et francophones, à travers le réseau des 27 unités mixtes - Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE-UMIFRE) dans 34 pays. Le MEAE a également assuré en 2024 le cofinancement de 167 missions archéologiques dans 75 pays.

3/ Intensifier et pérenniser les actions en matière de coopération culturelle

Les industries culturelles et créatives (ICC) constituent un levier majeur d'attractivité et de rayonnement pour la France dans un contexte de forte concurrence internationale. Elles représentent des enjeux économiques considérables (3 % de notre PIB, 1 million d'emplois). D'abord confiée à 37 postes diplomatiques de 2020 à 2023, la démarche ICC constitue désormais un axe central de l'intervention des postes à l'étranger.

Sur le plan de la mobilité internationale, des programmes novateurs de résidence ont été mis en place. Le lancement de la « Villa Albertine » en 2021 rénove en profondeur notre action d'influence aux États-Unis en proposant des résidences dynamiques dans un large éventail de secteurs et de lieux. Au-delà, une cinquantaine de programmes divers de résidence sont désormais animés par le réseau culturel à l'étranger.

La demande croissante d'expertise culturelle adressée à la France – en particulier dans les champs muséal et patrimonial – constitue une opportunité à saisir, avec d'importants enjeux économiques et d'influence (ex. Louvre Abou Dhabi, site d'Al'Ula en Arabie Saoudite).

L'Institut Français Paris (IF) verra son contrat d'objectif et de performance. Opérateur de la mise en œuvre de la diplomatie culturelle, sa capacité à assurer la promotion des ICC, la représentation de la création française dans les grands événements internationaux (festivals, biennales, Saisons culturelles...), et à soutenir les projets portés par le réseau culturel français à l'étranger sera fonction des moyens qui seront mis à sa disposition.

4/ Mettre la diplomatie économique au service de la relance économique

L'action de la Direction de la diplomatie économique se structure autour de 3 objectifs :

i) Soutenir les entreprises françaises sur les marchés étrangers :

En 2022 et 2023, la direction de la diplomatie économique a continué de soutenir directement les entreprises par les outils de la diplomatie (éclairages géopolitiques, opportunités d'affaires, évolutions normatives etc.).

Cette direction est également intervenue, par le biais de l'opérateur Business France, et via ses relations régulières avec les acteurs de la Team France Export. Dans ce cadre, l'année 2022 a marqué la poursuite de plusieurs initiatives, lancées en 2021 avec le Plan de relance (chèques relance export et chèques relance VIE). Le programme de volontariat international en entreprise a connu un rebond en 2022 et devrait recouvrer son niveau d'avant crise au quatrième trimestre 2023.

En raison de la crise énergétique provoquée par le conflit en Ukraine, la Directrice de la Diplomatie économique, Mme Hélène Dantoine, s'est vue confier par le Département et le Ministère de la transition énergétique, aux côtés de M. Didier Holleaux, Président d'Eurogas, une mission de diversification des approvisionnements gaziers de la France et de l'Union européenne.

En 2024, cette Direction continuera d'accompagner les entreprises dans leur développement international avec une attention particulière aux secteurs d'avenir dans le cadre de France 2030. Elle mettra en œuvre le nouveau contrat d'objectifs et de moyens 2023-2026 entre Business France et les tutelles, qui visera notamment à renforcer les synergies entre les partenaires de la Team France export pour garantir un accompagnement continu des entreprises.

ii) Promouvoir l'attractivité économique de la France :

D'après le Baromètre de l'attractivité du cabinet EY, la France maintient son rang de 1^{re} destination européenne pour les investissements étrangers. Le succès du 6^e Sommet *Choose France* du 15 mai 2023 est venu couronner ces résultats avec 28 projets d'investissements étrangers (13 Md€).

En 2025, la direction continuera à venir en soutien des actions des ambassades et des bureaux Business France dans la mise en place d'initiatives en faveur de l'attractivité économique de la France. La structuration de la Team France Invest est un des axes de développement pour renforcer l'attractivité des territoires.

iii) Promouvoir la régulation et la normalisation internationales au service de l'économie française et de notre politique internationale

L'action de la direction de la diplomatie économique comprend notamment :

- l'expertise technique en matière d'élaboration de sanctions économiques ;
- la contribution à divers travaux internationaux (lutte contre la coercition économique, révision du règlement de blocage de 1996, travaux de l'ONUDC, de l'OCDE, du G7 et du G20 en matière de normes et standards internationaux relatifs à la lutte contre la corruption) ;
- la promotion de normes financières fortes pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme notamment dans le cadre du GAFI ; la promotion et la défense des intérêts nationaux (Association française de normalisation, propriété intellectuelle et la protection des indications géographiques françaises au niveau international, etc.)

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France

INDICATEUR 1.1 : Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger

INDICATEUR 1.2 : Diffusion de la langue française

INDICATEUR 1.3 : Établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger

INDICATEUR 1.4 : Établissements scolaires labellisés LabelFrancEducation

INDICATEUR 1.5 : Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux

OBJECTIF 2 : Développer l'attractivité de la France

INDICATEUR 2.1 : Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche

INDICATEUR 2.2 : Bourses du gouvernement français

INDICATEUR 2.3 : Attractivité de la France en termes d'investissements

OBJECTIF 3 : Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export

INDICATEUR 3.1 : Accompagnement des acteurs économiques

OBJECTIF 4 : Dynamiser les ressources externes

INDICATEUR 4.1 : Autofinancement et partenariats

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France

La stratégie de promotion et de coopération culturelle du ministère s'articule autour de deux axes principaux : le **renforcement du rayonnement intellectuel et culturel de la France**, et l'**appui aux industries culturelles et créatives**.

Le **rayonnement international du modèle culturel français** concerne des domaines aussi variés que la musique, le cinéma, le spectacle vivant, le débat d'idées, le livre, l'ingénierie culturelle ou encore le jeu vidéo. Les SCAC de l'ensemble du réseau s'appuient sur les instituts français et les Alliances françaises sur place, mais aussi sur l'Institut français à Paris, opérateur culturel du MEAE. Ils peuvent également financer directement des partenaires locaux ou français pour mettre en œuvre cette politique d'influence, dont les priorités sont définies par les services centraux du MEAE.

L'**appui aux industries culturelles et créatives** est au cœur de la feuille de route de l'influence présentée à notre réseau en décembre 2021 et qui fixe les grandes orientations de notre diplomatie culturelle et d'influence pour les années à venir. Les ICC représentent un secteur clé de l'économie française et revêtent également une dimension politique majeure en tant qu'instrument de diffusion de la création et de la culture françaises. C'est pourquoi le ministère a confié dès 2020 une mission prioritaire ICC à 37 ambassadrices et ambassadeurs, démarche désormais étendue à l'ensemble des postes diplomatiques depuis 2023, et a appelé à une forte implication de l'ensemble du réseau et des opérateurs au service des professionnels des ICC. Cette priorité d'action pour les années à venir a été une nouvelle fois affirmée par la Ministre de l'Europe et des affaires étrangères à l'occasion de la Semaine de l'Influence en juillet 2022. Le continent africain, pour lequel les ICC représentent un important levier de croissance, fait l'objet d'une attention particulière, avec pour cadre la concrétisation de l'agenda de Ouagadougou et des suites du Nouveau Sommet Afrique France de Montpellier. Des crédits supplémentaires ont été accordés à notre réseau entre 2020 et 2024 pour soutenir la mise en œuvre d'actions en faveur des professionnels des secteurs culturels et créatifs. En 2025, l'appui apporté aux ICC sera encore une priorité.

En ce qui concerne le nombre de professeurs formés par le réseau de coopération et d'action culturelle celui-ci devrait augmenter légèrement en 2025, notamment grâce à la poursuite de la montée en puissance du Fonds Équipe France, principal instrument de coopération éducative mobilisé par les postes diplomatiques pour former les enseignants. Toutefois, l'instabilité liée aux situations politiques ou sécuritaires dans plusieurs pays pourrait continuer de limiter localement les actions des postes diplomatiques.

INDICATEUR

1.1 – Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mélant virtuel et présentiel)	%	26	14	20	15	15	15
Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels	%	30	29	35	35	35	35
Dont part de projets culturels incluant une action spécifique de soutien et d'accompagnement des professionnels culturels et créatifs et des filières	%				35	35	35

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
ICC							

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel) »

Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DGM/DPS.

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre du nombre de projets culturels organisés totalement ou partiellement en ligne.

Périmètre : SCAC de l'ambassade, établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors postes de présence diplomatique).

Sous-indicateur 2 « Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels »

Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DGM/DPS

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre de la part de crédit consacrée à des actions en direction des professionnels des secteurs culturels.

Périmètre : SCAC de l'ambassade, les établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et les alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors postes de présence diplomatique).

Sous-indicateur 3 : « Part de projets culturels incluant une action spécifique de soutien et d'accompagnement des professionnels culturels et créatifs et des filières ICC »

Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DGM/DPS

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre de la part de projets consacrés à des actions en direction des professionnels des secteurs culturels.

Périmètre : SCAC de l'ambassade, les établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et les alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors postes de présence diplomatique).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel) »

Cible 2023 : 20 % : la plupart des postes ont repris des activités en présentiel dès 2021 et les contraintes sanitaires sont aujourd'hui levées dans la grande majorité des pays. Certains outils et habitudes des publics ayant été pris, nous avons anticipé néanmoins un certain niveau d'activités en distanciel ou hybride.

Cible 2025-2026-2027 : 15 % : Sans événement inattendu, le taux d'activités en distanciel ou hybride devrait se maintenir à hauteur de 15 %, qui semble être un point d'équilibre.

Sous-indicateur 2 : « Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels »

L'export des industries culturelles et créatives (ICC) françaises constitue une priorité du ministère qui se traduit par la mise en place d'actions dédiés par le réseau de coopération, les opérateurs du MEAE et les organismes sectoriels à l'export, au service des professionnels de la filière. Initialement concentrée sur 37 postes, investis d'une « mission prioritaire ICC » depuis 2020, pilotes d'une démarche ICC à l'export, la démarche de promotion des ICC a été étendue aux autres pays du monde depuis 2023.

Le réalisé 2023 (29 %) montre que les postes ont poursuivi leur action répondant aux objectifs de mise en réseau, de professionnalisation, de promotion des ICC françaises, d'acculturation ou d'accès aux marchés internationaux. Il est cependant inférieur à nos prévisions, signe que malgré le renouvellement d'un appel à projets spécifique à hauteur de 1,4 M€, les postes conservent une action de programmation culturelle importante et que le niveau d'équilibre est sans doute encore plus proche de 30 que de 40 % pour les actions ICC.

Les ICC demeurent une priorité stratégique pour les années à venir, la démarche va être étendue au monde entier à partir de 2024 et quelques moyens supplémentaires seront accordés. Adossés à la poursuite de nos efforts de sensibilisation envers les postes, nous anticipons une légère augmentation du résultat atteint en

2024 pour les années à venir et estimons à 35 % pour les années 2025 à 2027 la part des actions s’adressant spécifiquement aux professionnels des secteurs culturels et créatifs.

Sous-indicateur 3 : « Part de projets culturels incluant une action spécifique de soutien et d’accompagnement des professionnels culturels et créatifs et des filières ICC »

Ce nouvel indicateur a vocation à suivre la part de projets culturels incluant une action spécifique de soutien et d’accompagnement des professionnels culturels et créatifs et des filières ICC. Comme pour la part de financements dédiés à ce type de projet, l’objectif est fixé à 35 % pour les années à venir, qui semble être un point d’équilibre.

INDICATEUR

1.2 – Diffusion de la langue française

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre d’inscriptions aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nb	883 449	912 273	920 000	920 000	965 000	1 102 479
Nombre d’heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nombre/ usager	31 393 923	30 405 988	33 955 700	30 700 000	30 800 000	30 900 000
Nombre de candidats aux certifications en langue française	Nb	645 236	694 417	770 000	740 000	760 000	800 000

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Nombre d’inscriptions aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et de coopération et du réseau des Alliances françaises »

Sources des données : MEAE/DGM/services de coopération et d’action culturelle (SCAC).

Ce sous-indicateur renvoie au total des inscriptions annuelles (et non au nombre d’élèves différents). Le périmètre intègre les établissements à autonomie financière pluridisciplinaires et des alliances françaises conventionnées. Les informations proviennent des remontées des postes du réseau de coopération et d’action culturelle suite à la collecte des fiches ReCAP (Revue Complète des Actions des Postes).

Périmètre : Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF).

Sous-indicateur 2 : « Nombre d’heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises »

Sources des données : MEAE/DGM/services de coopération et d’action culturelle (SCAC)

Ce sous-indicateur permet de mettre en parallèle le nombre de cours dispensés à celui des inscriptions. Méthodologie identique au premier indicateur.

Périmètre : Identique au premier indicateur.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »

Sources des données : France Éducation International (FEI) ex-Centre international d’études pédagogiques de Sèvres (CIEP)

Le sous-indicateur fait référence au nombre d’inscrits aux certifications de langue (DILF, DELF, DALF, TCF y compris TCF DAP, TCF-RI, TCF Québec et TCFHA) Les tests Évalang ne sont pas intégrés à ce chiffre.

Périmètre : diplôme initial de langue française (DILF), diplôme d’études en langue française (DELF), le diplôme approfondi de langue française (DALF) et le test de connaissance du français (TCF) dans ses diverses déclinaisons.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Nombre d’inscriptions aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et de coopération et du réseau des Alliances françaises »

Ces estimations stables ou en légère hausse sont corrélées à la mise en place de stratégies de marketing, à la conquête de marchés et au renforcement de l'offre de cours ainsi qu'à l'adaptation de leur cadencement. Ce dynamisme est contrebalancé par les conjonctures économique et politique, incertaines. Ce sont les cours collectifs qui procurent l'essentiel des recettes, représentant 81,4 % du total, et qui ont fortement progressé. On note à l'inverse une diminution des recettes des cours particuliers (-1,6 %) et surtout des cours en ligne (-8,4 %). Dans leurs budgets initiaux pour 2024, les EAF prévoient 6,4 M€ de recettes de cours supplémentaires, soit une hausse de 12,6 %, surtout pour les cours collectifs. Cette année encore, les cours en ligne devraient poursuivre leur baisse. Ces projections doivent cependant être nuancées par le taux d'exécution des recettes de cours par rapport aux recettes prévisionnelles plus faibles en 2023 qu'en 2022 : 90,3 % contre 94 % %.

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises »

La cible 2025 est établie à 30 700 000 heures/élèves, soit une légère augmentation de 1 % par rapport à 2023. La généralisation de la mise en place de dispositifs à distance ou hybrides vise à attirer une nouvelle clientèle en diversifiant l'offre. La mobilisation des équipes du réseau culturel pour monter en gamme dans l'équipement de moyens numériques et la formation des agents mobilisés, accompagnée par la contribution du Département pour la transformation numérique du réseau. La procédure « Études en France », qui doit être généralisée dans le réseau en 2022-2023, rencontre un vif succès. Les recettes perçues par les instituts français ont été de 33,7 M€ en 2022 et 32 M€ en 2023. Les prévisions pour 2024 s'établissent au même niveau, à 32 M€. Elle contribue à l'attractivité des cours proposés par les EAF et les alliances.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »

Avec 7 % de candidats en plus au DELF-DALF et au TCF en 2023, les prévisions sont à la hausse et devraient se maintenir en 2024. Les recettes brutes annuelles du DELF rapportent au réseau en recettes brutes 30 millions d'euros. Le TCF reste globalement stable : le Tout public diminue, suivant la baisse d'attractivité de l'ESR français, mais le TCF Canada, adopté comme outil de sélection par les autorités locales, augmente.

FEI renforcera l'appui aux certifications auprès des EAF et du réseau AEFE et appuiera l'intégration des diplômes dans les établissements scolaires et d'enseignement supérieur. FEI intensifiera la modernisation de ses outils ainsi que sa lutte contre les fraudes et ses capacités de veille concurrentielle.

INDICATEUR

1.3 – Établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE	%	+3,8	+1,2	+8,4	+9,2	+9,8	+9,9
Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE)	%	+2,8	+3,6	+5,9	+6,7	+7,2	+7,4
Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE)	%	28,6	32	34	38	40	42

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence au taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans un établissement homologué par l'éducation nationale, faisant partie du réseau piloté par l'AEFE. Ce taux est calculé par la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de l'AEFE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger

Sous-indicateur 2 : « Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Sources des données : MEAE/DGM d'après les données de l'enquête de rentrée réalisée par l'AEFE auprès des établissements homologués d'enseignement français à l'étranger par saisie de leurs données dans le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE. Ce taux est calculé par la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de l'AEFE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Sous-indicateur 3 : « Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Sources des données : MEAE/DGM d'après les données fournies par l'AEFE et extraites des données sur les formations depuis le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE-FC (requête : « liste récapitulative des stagiaires, par stage et session »). Données sur les effectifs enseignants globaux du réseau exportés de MAGE, sur la base des effectifs déclarés lors des enquêtes de rentrée. Ce taux est calculé par la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de l'AEFE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger de l'AEFE

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE »

Avec plus de 4 000 élèves supplémentaires à la rentrée de septembre 2023, les effectifs sont en hausse constante (+11 % depuis 2019). Néanmoins, les chiffres de croissance ont été mis à mal par la conjoncture économique mondiale qui a engendré une réduction du nombre d'expatriations françaises. On observe que la proportion des élèves étrangers croît de manière plus importante, la croissance du réseau étant majoritairement soutenue par les élèves locaux.

Sous-indicateur 2 : « Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

La courbe de croissance est régulière : à la rentrée 2024, on devrait compter au total près de 400 000 élèves inscrits dans les 600 établissements homologués du réseau (contre 495 en 2019), soit près de 8 000 élèves supplémentaires par rapport à la rentrée 2023.

L'AEFE et le département assurent le suivi de l'application des arbitrages annoncés à l'issue des consultations sur l'enseignement français à l'étranger, tenues au printemps 2023. Un certain nombre de mesures sont ainsi mises en place, pour cibler les pays avec le plus fort potentiel de développement (11 pays prioritaires identifiés), créer un vivier de professeurs détachés et fluidifier leur affectation, renforcer les bourses Excellence Major qui sont un symbole de l'excellence des établissements du réseau, ou encore développer les filières plurilingues et valoriser le Bac français international.

Sous-indicateur 3 : « Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Les seize Instituts Régionaux de Formation (IRF), créés par la loi du 28 février 2022, constituent des outils précieux. Ils sont répartis dans toutes les zones géographiques : à Montréal, Bogota, Buenos Aires, Tunis, Rabat, Dakar, Lomé, Johannesburg, Tananarive, Abu Dhabi, Beyrouth, Rome, Bruxelles, Barcelone, Munich et Hanoi. Ils ont permis la mise en œuvre de 3 457 actions de formations en 2023-2024 (+20 % par rapport à 2022-2023) pour un total de 44 175 heures dispensées (+17,2 % par rapport à 2022-2023). Ainsi, ce sont 17 175 personnels qui ont été formés durant l'année scolaire 2023-2024 (+20 % par rapport à 2022-2023).

Le MENJ et l'AEFE travaillent conjointement pour que des formations diplômantes soient dispensées au sein des IRF en partenariat avec les INSPE pour qu'il soit permis aux personnels de se former tout au long de leur carrière, y compris à l'international. L'année scolaire 2023-2024 a été marquée par la mise en place de

nouveaux parcours de formation spécifiques et par le déploiement d'un plan de masterisation MEEF (Master Métier de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) premier degré à destination des personnels de droit local (PDL).

INDICATEUR

1.4 – Établissements scolaires labellisés LabelFrancEducation

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation	Nb	185 000	200 000	235 000	250 000	265 000	280 000
Nombres d'établissements scolaires labellisés LabelFrancEducation	Nb				800	880	960

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 4 : « Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'élèves inscrits dans un cursus bilingue au sein d'un établissement ayant reçu le « Label FrancÉducation ». Ce label est accordé aux établissements privés ou publics travaillant sur programme national et présentant des sections bilingues francophones de haut niveau. La liste des établissements labellisés fait l'objet après chaque nouvelle campagne d'un arrêté ministériel.

Périmètre : Établissements d'enseignement locaux ayant reçu le label LabelFrancÉducation.

Sous-indicateur 5 : « Nombre d'établissements scolaires labellisés LabelFrancEducation »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Périmètre : Établissements d'enseignement locaux ayant reçu le label LabelFrancÉducation. Ce label est accordé aux établissements privés ou publics travaillant sur programme national et présentant des sections bilingues francophones de haut niveau. La liste des établissements labellisés fait l'objet après chaque nouvelle campagne d'un arrêté ministériel.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 4 : « Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation »

Depuis 2019, le nombre de sections labellisées LabelFrancEducation est dans un dynamique de développement positive et régulière. En 2024, le nombre de sections labellisées est de 717 dans 67 pays contre 651 dans 61 pays en 2023. Une croissance annuelle d'environ 80 sections, correspondant à environ 15 000 élèves est observée. Cette croissance s'explique notamment par l'intérêt que les postes ont trouvé pour ce label dans leur stratégie de coopération éducative. C'est un outil de diplomatie d'influence reconnu et pleinement intégré par les postes diplomatiques. Ce label rencontre également le fort intérêt des établissements en les accompagnant dans le renforcement de la qualité d'enseignement du français et par extension dans leur attractivité. Le Département soutient également ce réseau labellisé sur trois axes :

- La formation des enseignants avec la prise en charge d'inscription au stage Belc pour les enseignants de et en français qui exercent dans le réseau labellisé
- L'accès à des ressources numériques francophones
- Le renforcement de l'enseignement francophone avec le soutien à l'organisation de forums régionaux (4 ont eu lieu en 2024) et du programme Génération LabelFrancEducation (42 élèves de 21 pays ont suivi des ateliers linguistiques et culturels, pendant 15 jours à Vichy).

En 2025, le département continuera à soutenir le réseau labellisé, avec un focus particulier sur les forums régionaux qui renforcent l'adhésion à ce label et participe au développement de la francophonie scolaire à l'étranger.

Une attention particulière sera portée chaque année au nombre d'élèves scolarisés dans le réseau labellisé, au regard des nouvelles orientations de la PGG qui valorisera, avec les élèves scolarisés dans le réseau d'enseignement français mondial, les élèves scolarisés dans le réseau labellisé.

Sous-indicateur 5 : « Nombre d'établissements scolaires labellisés LabelFrancEducation »

Cf. argumentaire ci-dessus, le nombre d'élèves scolarisés dans un établissement labellisé étant lié aux nombres de sections labellisées.

INDICATEUR

1.5 – Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux	Nb	53 147	44 409	56 000	57 000	57 000	57 000

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) et réseau de coopération et d'action culturelle

Périmètre : Professeurs exerçant au sein des systèmes éducatifs locaux formés par le réseau de coopération et d'action culturelle dans le cadre de leurs actions de coopération éducative bilatérale.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux »

La formation des enseignants de et en français et le renforcement des capacités des systèmes éducatifs locaux demeurent des priorités de notre coopération éducative, inscrites depuis 2018 dans le plan pour la langue française et le plurilinguisme. L'objectif est de renforcer la qualité de l'enseignement du français et, par-là, son attractivité auprès de la jeunesse. La formation des enseignants constitue ainsi un axe stratégique des plans éducation élaborés par les postes diplomatiques à la demande du ministère et qui font l'objet de bilans de mise en œuvre réguliers. En 2024, le Département a demandé aux postes diplomatiques d'actualiser ces plans stratégiques éducation pour la période 2024-2027, en prenant en compte l'évolution des contextes locaux les priorités émergentes en matière de coopération éducative, en premier lieu la formation linguistique des enseignants de et en français.

Le réseau de coopération et d'action culturelle met en œuvre les actions de formation des enseignants dans le cadre de sa coopération bilatérale en éducation, selon une logique de partenariat et de réponse aux besoins des pays partenaires. Les actions de formation à distance et de formation à l'usage du numérique en classe, domaines pour lesquels l'expertise française est particulièrement reconnue ont permis de toucher un plus grand nombre de professeurs suite à la crise sanitaire, ce qui explique en partie la hausse constatée en 2022 (56 192 enseignants formés, contre 52 422 en 2021, soit une hausse de 6 %). Les performances en matière de nombre de professeurs formés sont par ailleurs tributaires des projets financés par le Fonds Équipe France, principal instrument de coopération éducative bilatérale mobilisé par les postes diplomatiques.

La poursuite de la montée en puissance de l'instrument Fonds Équipe France (FEF) permet donc d'espérer une légère hausse pour 2025 (57 000). Ce chiffre pourrait se stabiliser en 2026 et 2027 si les moyens dédiés

au FEF se maintiennent. L'instabilité liée au contexte sécuritaire ou politique dans plusieurs pays invite toutefois à une estimation prudente.

OBJECTIF

2 - Développer l'attractivité de la France

L'attractivité de la France se mesure fortement à l'attractivité universitaire et scientifique, laquelle est un levier important de notre attractivité économique (accueil des talents, promotion de la marque France, tourisme), et ce de manière durable. C'est plus généralement un pilier de notre influence, qui s'appuie sur la stratégie d'attractivité Bienvenue en France de novembre 2018 et sur la feuille de route de l'influence de décembre 2021. Les indicateurs choisis permettent de mesurer l'impact des dispositifs, financés par le P185, sur notre attractivité :

- impact de la politique de promotion et d'amélioration de l'accueil des étudiants (nombre d'étudiants étrangers), en veillant à la parité entre les femmes et les hommes ;
- traduction des crédits bourses et missions en mobilités effectives (nombre de bourses avec ou sans allocation, nombre de mobilités PHC) ;
- sélectivité des lauréats au regard de l'excellence académique (taux de réussite) et de la répartition femmes/hommes.

La France est le 1^{er} pays européen pour l'accueil des investissements étrangers depuis 2019 (baromètre de l'attractivité de la France du cabinet EY). En effet, en 2023, Business France a recensé 1 703 projets d'investissements étrangers (-1 % par rapport à 2022), qui ont permis la création ou la sauvegarde de 59 254 emplois (Bilan des investissements internationaux de Business France). Le succès du Sommet Choose France du 13 mai 2024 a conforté ces bons résultats en rassemblant environ 180 dirigeants étrangers des plus grands groupes mondiaux et

En 2024, les principales actions du ministère de l'Europe et des affaires étrangères en matière d'attractivité économique se sont structurées en deux axes, qui se prolongeront en 2025. D'une part, les actions menées par les ambassades, avec le soutien de la direction de la diplomatie économique, s'intensifieront (séminaires, webinaires, actions de communication presse et réseaux sociaux, rencontres avec des investisseurs étrangers...). Ces efforts sont amplifiés par le chantier prioritaire « Accroître l'attractivité économique de la France » (politiques prioritaires du Gouvernement - PPG). Il permet le déploiement de stratégies spécifiques par pays, formalisées dans des feuilles de route comprenant les actions menées par les ambassades. D'autre part, le ministère poursuivra le travail d'analyse, de coordination et de sensibilisation engagé ces dernières années : rédaction d'argumentaires et d'analyses, suivi des classements internationaux économiques, pilotage de groupes de travail, coordination interservices ou encore valorisation des atouts économiques de la France, et notamment des réformes en termes de fiscalité, droit du travail, simplification administrative, dispositif de R&D, plan d'investissement France 2030 etc.

INDICATEUR

2.1 - Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France	%	49	53	51	51,5	52	52,5
Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France	Nb	202 397	203 943	220 000	230 000	240 000	245 000
Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français	%	94,7	95	97	98	99	100

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien	Nb	2 614	2 455	3 730	3 200	3 300	3 400
Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités	%	53,7	54,5	54	54	53	53

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »

Sources des données : AEF/Parcoursup

Méthode de calcul : Rapport entre le nombre de candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission sur Parcoursup et le nombre de bacheliers (candidats scolaires) de l'enseignement français à l'étranger.

Limites : Les élèves scolarisés hors de France n'ont pas d'INE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Sous-indicateur 2 : Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France

Sources des données : statistiques de la Sous-direction des systèmes d'information et des études chiffrées du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Périmètre La mobilité internationale inclut la mobilité diplômante et la mobilité d'échange.

Sous-indicateur 3 : « Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français »

Sources des données : Suivi pédagogique individualisé assuré par l'opérateur Campus France

Périmètre : Les données portent désormais sur les retours complets de tous les boursiers d'études. La nouvelle convention cadre de mandat entre l'opérateur et la tutelle, ainsi que la « Charte du boursier » obligatoirement signée par les bénéficiaires permettent le renforcement du suivi pédagogique.

Sous-indicateur 4 : « Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien »

Sources des données : Campus France

Périmètre : Il s'agit du nombre de mobilités entrantes et sortantes gérées par l'opérateur Campus France au titre des programmes Hubert Curien (PHC) et pour une année civile.

Sous-indicateur 5 : « Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités »

Sources des données : statistiques du Systèmes d'information SISE et Scolarité

Périmètre : Le périmètre concerné par cet indicateur est restreint aux universités.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »

Les proportions de poursuite d'études des bacheliers de l'enseignement français à l'étranger vers l'enseignement supérieur français pour l'année universitaire 2023-2024 sont les suivantes :

- taux d'attractivité global de l'enseignement supérieur français dans le réseau : 53 %,
- taux d'attractivité pour les bacheliers français du réseau : 62 %, soit 4 241 élèves ;
- taux d'attractivité pour les bacheliers étrangers du réseau : 49 %, soit 6 701 élèves.

On constate une augmentation du nombre d'élèves faisant le choix de la France pour leurs études puisqu'ils étaient 9 830 en 2021 et 10 415 en 2022.

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France »

La cible quantitative fixée en 2018 par le Premier ministre lors du lancement de la stratégie « Bienvenue en France », et rappelée dans le cadre de la feuille de route de l'influence de décembre 2021, est de 500 000 étudiants internationaux en France en 2027, tous statuts confondus (résidents déjà en France, en mobilité

diplômante et non diplômante) et tous établissements confondus. En rapportant ce chiffre aux seules mobilités diplômantes (périmètre UNESCO), l'objectif est de 350 000 étudiants et, ramené aux universités uniquement, de 245 000 en 2027.

Sous-indicateur 3 : « Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français »

En 2023, les données transmises par l'opérateur (à partir d'un taux de réponse de 71 %) montraient un taux de réussite à 95 %, dans un contexte où le renforcement du pilotage du suivi pédagogique semble déjà effectif.

La cible, qui est d'atteindre 100 % de réussite, traduit la volonté de disposer d'un suivi complet et régulier des boursiers du gouvernement français.

Sous-indicateur 4 : « Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien »

La consolidation du dispositif s'inscrit dans le cadre de la stratégie pour le « réarmement » de la diplomatie française et doit permettre, à l'horizon 2027, (i) de soutenir la projection régionale des PHC (en accompagnant davantage les collaborations scientifiques d'excellence vers des projets d'envergure), (ii) d'appuyer la relance de plusieurs PHC.

Sous-indicateur 5 : « Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités »

Le maintien de la tendance est souhaité pour 2025 et une analyse plus fine pourra permettre d'analyser ces données en fonction des domaines d'études choisis par les étudiantes étrangères en mobilité en France, afin d'assurer une représentation égalitaire au sein d'un plus grand nombre de filières.

INDICATEUR

2.2 – Bourses du gouvernement français

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre de bourses avec allocation versées à des boursiers du Gouvernement français	Nb				10 700	12 300	13 900
Nombre de bourses de couverture sociale accordées à des Boursiers du Gouvernement Français	Nb				4 000	4 500	5 000
Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes	%	50,6	53	50	50	50	50

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Nombre de bourses avec allocation versées à des boursiers du Gouvernement français »

Sources des données : Système d'information de Campus France.

Périmètre : L'ensemble des bourses du gouvernement français programmé par le ministère (dans les ambassades et en Centrale) sur le P185. Ce nouvel indicateur a été introduit en 2024 et correspond au nombre de bourses qui comprennent le versement d'une allocation de vie prise en charge par le MEAE.

Sous-indicateur 2 : « Nombre de bourses de couverture sociale accordées à des Boursiers du Gouvernement Français »

Sources des données : Système d'information de Campus France.

Périmètre : L'ensemble des bourses du gouvernement français programmé par le ministère sur le P185. Nouvel indicateur introduit en 2024. Les bourses de couverture sociale ne prévoient pas d'allocation mais comprennent un ensemble de prestations sociales, la gratuité de certains droits (Études en France, visas, inscriptions dans l'établissement français) et confèrent au bénéficiaire le statut de boursier du

gouvernement français. Les BCS constituent souvent la base d'un cofinancement avec un partenaire. Il a été décidé d'inclure cet indicateur, pour rendre compte de l'utilisation et de la portée de ce dispositif.

Sous-indicateur 3 : « Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes »

Sources des données : Système d'information de Campus France.

Périmètre : Indicateur exprimé en pourcentage. Il concerne l'ensemble des bourses du gouvernement français programmé par le ministère sur le P185.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 6 : « Nombre de bourses avec allocation versées à des boursiers du Gouvernement français »

Les bourses du gouvernement français, en plus d'avoir récupéré depuis 2022 leur niveau d'avant-crise, sont en augmentation. Ainsi, en 2023 **11 617 bourses** du gouvernement français ont été attribuées par le MEAE sur le P185, soit une augmentation de +4,8 % par rapport à l'année n-1. Ce chiffre regroupe les bourses pour études (73 %) et de stages (27 %).

Parmi ces 11 617 bourses, 8 342 d'entre elles comprenaient la prise en charge de l'allocation de vie par le MEAE, les autres relevant de la catégorie des bourses de couverture sociale (voir question infra). Les cibles fixées pour 2024 à 2027 sont en cohérence avec la stratégie « Bienvenue en France » - lancée par le Premier ministre en 2018 - qui prévoit un doublement du nombre de bourses d'études d'ici 2027 (objectif fixé de 15 000 boursiers contre environ 7 000 hors bourses cofinancées avec l'AEFE en 2017).

Sous-indicateur 7 : « Nombre de bourses de couverture sociale accordées à des Boursiers du Gouvernement Français

Afin d'atteindre l'objectif de 15 000 bourses d'études en 2027 de la stratégie « Bienvenue en France » (voir supra), le MEAE a l'intention d'intensifier le recours à ce dispositif de cofinancement, qui doit notamment s'aligner sur les intérêts des partenaires identifiés (autres ministères, collectivités, organisations consulaires et professionnelles, établissements français d'enseignement supérieur publics et privés, entreprises, fondations privées, gouvernements étrangers...). Des entreprises françaises pourraient également avoir un intérêt stratégique à s'appuyer sur cet outil.

Sous-indicateur 8 : « Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes »

Conformément aux objectifs du plan d'action pour une diplomatie féministe, l'objectif est d'atteindre une parité hommes / femmes au sein des bourses du gouvernement français. Les résultats donnant un léger avantage aux femmes s'expliquent par la mobilisation de leviers en faveur du recrutement de davantage de femmes boursières, notamment sur les programmes où les taux constatés étaient les moins performants :

- instructions données annuellement aux ambassades pour prendre en compte le marqueur genre dans leur sélection de boursiers ;
- intégration du critère de parité hommes / femmes dans l'ensemble des processus de sélection des programmes centraux.

En 2025, le Département poursuivra les mesures entreprises par l'inscription dans le contrat d'objectifs et de performance de l'opérateur Campus France d'actions spécifiques de promotion en Afrique et dans les filières scientifiques, où elles sont structurellement moins nombreuses.

INDICATEUR

2.3 – Attractivité de la France en termes d'investissements

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les Ambassades et Business France ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés	ratio	27,8		30	33	33	33

Précisions méthodologiques

« Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les ambassades et Business France ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés.

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades et Business France.

Périmètre : ensemble des ambassades.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les ambassades et Business France ont contribué / Nombre d'investisseurs rencontrés »

En 2023, l'indicateur montre une hausse du taux de transformation à un niveau élevé (32,6 %), du fait d'une forte hausse des visites en France (+29,1 %), ce qui traduit une véritable démarche visant à investir en France.

Pour 2025 - 2027, une progression similaire est attendue du nombre de visites en France et du nombre d'investisseurs rencontrés, après une forte progression dans un contexte postpandémie, résultant sur une stabilisation du ratio de l'indicateur (33 %). Ces progressions s'inscrivent dans le cadre des actions menées par le réseau diplomatique à l'étranger, la direction de la diplomatie économique en lien avec les autres services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères en France, ainsi que du chantier prioritaire « Accroître l'attractivité économique de la France »

OBJECTIF

3 – Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères est compétent pour définir et mettre en œuvre la politique du développement international de la France, notamment au titre du commerce extérieur et de l'attractivité. Cette politique s'appuie sur un dispositif de soutien aux entreprises exportatrices : une assistance leur est prêtée, en France et à l'étranger, par la Team France Export, qui rassemble les régions, les services de l'État, les chambres de commerce et d'industrie, Business France et BPI France.

En 2025, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères poursuivra ses actions de soutien aux entreprises, par l'information sur le risque pays, les opportunités d'affaires et les évolutions normatives, par la mise en contact, l'aide à la résolution de difficultés rencontrées à l'étranger par les entreprises, ou encore par la valorisation de l'offre française, directement ou via les acteurs institutionnels de l'export (Business France, conseillers du commerce extérieur, chambres de commerce bilatérales, notamment).

INDICATEUR

3.1 – Accompagnement des acteurs économiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre de résultats obtenus (nombre de contrats signés toutes catégories confondues + nombre de changements favorables) / nombre d'entreprises reçues par les postes	%	13,83	11,1	13	14	15	16
Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'Ambassade	Nb	391	501	700	700	700	700

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus / Nombre d'entreprises reçues par les postes »

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades.

Périmètre : ensemble des ambassades.

Sous indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades.

Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade : ces changements comprennent les modifications de réglementations locales, la levée d'interdictions phytosanitaires, des autorisations de dédouanement, les résolutions de contentieux, l'ouverture de nouvelles négociations sur un contrat.

Périmètre : ensemble des ambassades.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus / Nombre d'entreprises reçues par les postes »

Le ratio enregistré en 2024 (10,8 %) se situe en dessous de la cible fixée en PAP 2024 (13 %) mais reste relativement stable par rapport au ratio enregistré l'année précédente (11,1 %). Le décalage entre le ratio enregistré et la cible tient à la hausse plus rapide du nombre d'entreprises reçues par les postes en 2023 (8 319 visites, contre 6 648 en 2022) que la hausse du nombre de résultats obtenus, entendus comme la somme des changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche des services de l'État à l'étranger et des contrats conclus pour l'obtention desquels l'implication du poste a été significative (900 en 2023, contre 777 en 2022).

Les résultats enregistrés sur l'exercice ne conduisent pas à revoir les ratio cibles pour 2025, 2026 et 2027.

Sous indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »

En 2024, 632 changements favorables ont été enregistrés sur l'exercice 2023, contre 579 en 2022. Bien qu'en progression, l'indicateur se situe légèrement en-dessous de la cible (700) compte tenu de l'impact plus fort qu'attendu du ralentissement du commerce mondial en raison du contexte géopolitique, notamment en Mer Rouge et en Ukraine.

Les résultats enregistrés sur l'exercice conduisent à revoir légèrement à la baisse les cibles pour 2025, 2026 et 2027 (700 par an).

OBJECTIF

4 – Dynamiser les ressources externes

Le réseau de coopération et d'action culturelle, en raison de la crise sanitaire, a développé une offre à distance, avec l'aide du Ministère, qui soutient depuis quatre ans la transformation numérique du réseau. Cette adaptation a permis aux instituts français à l'étranger de préserver leur capacité d'autofinancement.

Si en 2022, le taux d'autofinancement des instituts pluridisciplinaires a globalement diminué par rapport à 2021 en raison de la forte reprise de l'inflation qui a provoqué une hausse des charges bien supérieure à celle des recettes, le constat est plus positif en 2023. L'année dernière, les IF ont en effet affiché un taux de 76 %, comparable à 2021.

En 2024 et en 2025, le taux pourrait légèrement diminuer en raison de la montée en puissance des Fonds Équipe France (FEF), sur le programme 209, pour lesquels les instituts français reçoivent des dotations pour opérations, notamment sur le continent africain.

INDICATEUR

4.1 – Autofinancement et partenariats

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger	%	66,5	64,3	63,6	65,34	65,63	65,63
Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE	%	72	76	74	75	75	75
Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération	M€	146,2	141,8	149	140	142	145

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »

Sources des données : AEFÉ/MEAE

Mode de calcul : Ressources propres / (Subvention de fonctionnement + Ressources propres). Ressources propres : évaluation des frais de scolarité perçus au cours de l'année académique N/N+1 + subventions versées par les pays tiers au cours de l'année N pour les EGD et conventionnés – bourses versées aux établissements EGD et conventionnés.

Périmètre : Cet indicateur concerne les établissements en gestion directe (EGD) et conventionnés du réseau. Les établissements uniquement homologués ne sont pas pris en compte.

Sous-indicateur 2 : « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »

Sources des données : données MEAE/états comptables consolidés des EAF pluridisciplinaires.

Périmètre : suite à la fusion SCAC/EAF, les établissements culturels sont désormais des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF). Les IFRE (instituts français de recherche à l'étranger) et les alliances françaises ne sont pas dans le périmètre de cet indicateur.

Mode de calcul : Total des produits (classe 7 du compte de résultat consolidé) hors dotation de fonctionnement et d'intervention versées par le MEAE / Total des charges (classe 6 du compte de résultat consolidé).

Sous-indicateur 3 : « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »

Sources des données : Services de coopération et d'action culturelle des postes diplomatiques (SCAC)

Périmètre : ensemble des Services de coopération et d'action culturelle des postes diplomatiques

Les participations externes sont des contributions en numéraire ou en nature apportées par les partenaires pour financer une opération (projets culturels, de recherche, programmes de bourses, etc.) pour laquelle l'action du poste a été déterminante.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »

La cible 2023 de cet indicateur a été dépassée d'un point (64,2 % vs 63,2 %) au compte financier, ce qui montre le dynamisme des ressources propres des établissements, en raison de l'augmentation importante des droits de scolarité en 2023 dans les établissements en gestion directe (EGD) et les établissements conventionnés. Cependant, les subventions de l'État ayant également augmenté, l'indicateur 2023 est légèrement en baisse par rapport au très bon résultat de 2022.

En 2024, le calcul prévisionnel actualisé avec les chiffres du budget rectificatif pour les EGD et la prévision de réalisation sur la participation financière complémentaire confirme et renforce la tendance 2023, avec un pourcentage arrêté à 64,6 % : les hypothèses d'augmentation retenues sont de 3 % pour les droits de scolarité des EGD, 3 % pour les conventionnés et de 46 % d'augmentation des recettes des instituts régionaux de formation (facturation des 2 % forfaitaires auprès des établissements partenaires).

Sous-indicateur 2 : « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »

La cible 2025 (75 %) est en légère diminution par rapport au taux constaté en 2023 (76 %). Deux mouvements contraires pourraient intervenir : d'une part la poursuite de la reprise des cours de langue et de la billetterie, d'autre part la diminution des recettes Études en France, déjà constatée en 2023. De surcroît, les dotations pour opérations qui seront versées aux EAF dans le cadre des FEF, dont le périmètre géographique a été élargi, continueront leur progression, entraînant une réduction de l'autofinancement.

Sous-indicateur 3 : « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »

Le montant des participations externes levées par le réseau dans la mise en œuvre de sa programmation en matière d'action culturelle et d'aide au développement au titre de l'année 2023 s'élève à 141,8 M€, soit 3 % de moins qu'en 2022, après une année 2022 aussi marquée par une diminution des cofinancements (-6 % entre 2021 et 2022).

Dans un contexte qui reste dégradé, cette moindre baisse qu'en 2022, atteste du dynamisme des Postes pour lier des partenariats et l'intérêt des partenaires vis-à-vis de leur programmation. Ainsi, 72 postes sont parvenus à lever des participations externes plus élevées en 2023 qu'en 2022, contre 64 en 2022.

Avec un contexte international dégradé, une stabilisation, voire une légère baisse, moindre qu'entre 2022 et 2023 des participations externes, est attendue en 2024. Cette projection s'appuie sur les stratégies mises en avant par les ambassades et l'assouplissement des contraintes liées à la pandémie (Asie, Océanie).

Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2024 ET 2025

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Appui au réseau		44 095 662 44 897 874	0 0	44 095 662 44 897 874	2 000 000 2 000 000
02 – Coopération culturelle et promotion du français		28 267 161 26 521 625	58 073 767 49 047 955	86 340 928 75 569 580	0 0
03 – Objectifs de développement durable		0 0	2 350 342 1 769 355	2 350 342 1 769 355	0 0
04 – Enseignement supérieur et recherche		9 155 983 8 077 263	113 886 055 99 792 696	123 042 038 107 869 959	0 0
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		454 928 726 440 828 726	0 0	454 928 726 440 828 726	0 0
07 – Diplomatie économique et attractivité		0 0	10 420 083 5 000 000	10 420 083 5 000 000	0 0
Totaux		536 447 532 520 325 488	184 730 247 155 610 006	721 177 779 675 935 494	2 000 000 2 000 000

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Appui au réseau		44 095 662 44 897 874	0 0	44 095 662 44 897 874	2 000 000 2 000 000
02 – Coopération culturelle et promotion du français		28 267 161 26 521 625	58 073 767 49 047 955	86 340 928 75 569 580	0 0
03 – Objectifs de développement durable		0 0	2 350 342 1 769 355	2 350 342 1 769 355	0 0
04 – Enseignement supérieur et recherche		9 155 983 8 077 263	113 886 055 99 792 696	123 042 038 107 869 959	0 0
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		454 928 726 440 828 726	0 0	454 928 726 440 828 726	0 0
07 – Diplomatie économique et attractivité		0 0	10 420 083 5 000 000	10 420 083 5 000 000	0 0
Totaux		536 447 532 520 325 488	184 730 247 155 610 006	721 177 779 675 935 494	2 000 000 2 000 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027				
3 - Dépenses de fonctionnement	536 447 532 520 325 488 520 325 488 520 325 488	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000	536 447 532 520 325 488 520 325 488 520 325 488	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000
6 - Dépenses d'intervention	184 730 247 155 610 006 155 610 006 155 610 006		184 730 247 155 610 006 155 610 006 155 610 006	
Totaux	721 177 779 675 935 494 675 935 494 675 935 494	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000	721 177 779 675 935 494 675 935 494 675 935 494	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2024 ET 2025

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025				
3 – Dépenses de fonctionnement	536 447 532 520 325 488	2 000 000 2 000 000	536 447 532 520 325 488	2 000 000 2 000 000
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	49 781 306 49 592 005	2 000 000 2 000 000	49 781 306 49 592 005	2 000 000 2 000 000
32 – Subventions pour charges de service public	486 666 226 470 733 483		486 666 226 470 733 483	
6 – Dépenses d'intervention	184 730 247 155 610 006		184 730 247 155 610 006	
61 – Transferts aux ménages	85 737 011 82 637 012		85 737 011 82 637 012	
64 – Transferts aux autres collectivités	98 993 236 72 972 994		98 993 236 72 972 994	
Totaux	721 177 779 675 935 494	2 000 000 2 000 000	721 177 779 675 935 494	2 000 000 2 000 000

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Appui au réseau	0	44 897 874	44 897 874	0	44 897 874	44 897 874
02 – Coopération culturelle et promotion du français	0	75 569 580	75 569 580	0	75 569 580	75 569 580
03 – Objectifs de développement durable	0	1 769 355	1 769 355	0	1 769 355	1 769 355
04 – Enseignement supérieur et recherche	0	107 869 959	107 869 959	0	107 869 959	107 869 959
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	0	440 828 726	440 828 726	0	440 828 726	440 828 726
07 – Diplomatie économique et attractivité	0	5 000 000	5 000 000	0	5 000 000	5 000 000
Total	0	675 935 494	675 935 494	0	675 935 494	675 935 494

CRÉDITS DE TITRE 2 :

A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025, L'ACTION 06 « DÉPENSES DE PERSONNEL CONCOURANT AU PROGRAMME « DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE » DU PROGRAMME 185 EST REMPLACÉE PAR L'ACTION 03 « DÉPENSES DE PERSONNEL CONCOURANT AU PROGRAMME « DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE » AU SEIN DU PROGRAMME 105.

Au sein du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), la direction générale de la mondialisation (DGM) assure le pilotage global de la politique d'influence. Elle fixe les orientations de l'action du réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger, exerce la tutelle des opérateurs et veille à la cohérence de l'ensemble des actions du programme.

LES OPÉRATEURS

Le réseau culturel français est complété et soutenu par les dispositifs gérés et les actions mises en œuvre par les opérateurs, dont la DGM assure la tutelle. Ainsi la subvention pour charges de service public (SCSP) octroyée à l'AEFE permet d'assurer le suivi et l'animation du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger ; celle versée à Campus France apporte la garantie d'une mise en œuvre, selon des standards homogènes, de la gestion des bourses et des mobilités et permet un soutien aux espaces Campus France pour la promotion de l'enseignement supérieur français ; l'Institut français de Paris, quant à lui, accompagne, par son expertise culturelle et en langue française les postes diplomatiques dans la mise en œuvre de leurs projets en conformité avec les orientations ministérielles.

Les subventions versées aux trois opérateurs relevant du programme 185 pour 2024 (AEFE, Institut Français, Campus France) font l'objet d'une présentation dédiée dans le volet opérateur du PAP (cf. infra).

1/ Éléments transversaux

LE RÉSEAU DE COOPÉRATION ET D'ACTION CULTURELLE

Le programme 185 porte l'ensemble des crédits destinés à l'animation du réseau des services de coopération et d'action culturelle (SCAC), outil majeur de la projection de l'influence et du rayonnement de la France à l'étranger.

A l'été 2024, ce réseau se compose de 137 services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et 5 services pour la science et la technologie (SST) au sein des ambassades, 100 instituts français pluridisciplinaires, 3 instituts français à compétences spécifiques ou non fusionnés (Iran, Brésil, Turquie), 22 IFRE-UMIFRE auxquels s'ajoutent 5 unités de recherche intégrées aux IF d'Afghanistan, d'Afrique du Sud, de l'Inde, du Maroc et de Russie, 6 centres culturels franco-étrangers (Niger, actuellement fermé, Namibie, Mozambique, Oman, Guinée et Guinée-Bissau). 830 Alliances françaises (AF), structures de droit local, dont 381 conventionnées ou ayant bénéficié d'un soutien du ministère complètent ce dispositif.

• **ALLIANCES FRANÇAISES ET FONDATION DES ALLIANCES FRANCAISES**

Alliances Françaises (AF)

Les priorités pour le réseau des Alliances françaises s'inscrivent dans le cadre du plan pour le développement de la langue française et le plurilinguisme (mars 2018), en cohérence avec les objectifs de la diplomatie d'influence (promotion et diffusion de la langue française, rayonnement culturel et artistique).

Structures associatives de droit local, les Alliances françaises apportent une contribution majeure au rayonnement de la langue et de la culture françaises dans le monde. Si elles concentrent souvent leur action sur les cours de français, elles peuvent également être mobilisées dans le domaine de la coopération culturelle, notamment en l'absence d'établissement à autonomie financière (EAF) dans le pays concerné (sur la base de conventions-cadres de coopération établies entre les AF locales et les SCAC). A ce titre, le ministère veille à ce que l'action du réseau des AF soit complémentaire de celle du réseau culturel qui fédère, sous une autorité et une gouvernance commune, un dispositif unique mais multiforme, sous l'appellation « Institut français - IF ».

Pour 2025, le ministère continuera d'accompagner le réseau des AF par la mise à disposition des personnels expatriés (cf. convention-cadre signée en juin 2021 et renouvelée en juillet 2024 entre le ministère et la Fondation des Alliances françaises), par l'octroi de subventions aux AF conventionnées pour soutenir leurs activités linguistiques et culturelles, par la mobilisation de dotations spécifiques dédiées à la coordination et à la modernisation du réseau (formation, démarche qualité, transformation numérique), à la création/labellisation de nouvelles alliances (34 ont vu le jour depuis 2018), aux travaux de sécurisation de leurs locaux (en fonction notamment du contexte sécuritaire et des ouvertures ou relocalisations d'établissements), à l'accompagnement des Alliances confrontées ponctuellement à des difficultés financières (fonds créé en 2024).

Fondation des Alliances françaises (FAF)

Les missions de la Fondation des Alliances françaises s'inscrivent dans le cadre du rapprochement fonctionnel avec l'Institut français de Paris (IF) formalisé par une convention tripartite signée en octobre 2019, renouvelée en juillet 2023 entre le ministère, la FAF et l'IF. Devant garantir une plus grande cohérence de l'action linguistique et culturelle extérieure, le nouveau dispositif a principalement pour objet de permettre aux deux réseaux de se donner les moyens d'une politique innovante de promotion de la langue et de la culture françaises, levier essentiel de la diplomatie d'influence et de l'attractivité de la France.

Dans ce cadre, le rôle de la FAF, soutenue financièrement par le ministère (0,6 M€) est recentré sur une mission de régulation (labellisation, promotion de la marque) et d'animation du réseau des AF en France et dans le monde. Parallèlement, celle-ci est associée à certaines commissions d'appels à projets organisées par l'IF.

Instituts Français de recherche à l'étranger (IFRE)

L'engagement du ministère auprès des IFRE s'exerce :

- dans le cadre d'une gouvernance renouvelée : l'inscription des EAF dans la LOLF (loi organique n° 2021-1836 du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion publique) a permis de sécuriser leur fonctionnement à travers la reconnaissance de la dérogation aux principes budgétaires de la LOLF, avec, en corollaire, la double exigence d'une redevabilité accrue et d'une maîtrise des fonds de roulement ;

- selon un principe de solidarité au sein du réseau (accompagnement renforcé des établissements les plus fragilisés).

Le réseau des Instituts français est un outil essentiel de la diplomatie d’influence. Dans le prolongement des conclusions des États généraux de la Diplomatie (mars 2023), lesquelles ont mis en évidence le besoin d’investir massivement dans les moyens humains, numériques, immobiliers pour un « réarmement » du réseau culturel, les Instituts français ont bénéficié d’une hausse exceptionnelle de crédits en LFI 2024 (+8,2 M€ soit respectivement 4,2 M€ au titre de la dotation de fonctionnement et 4 M€ au titre de la dotation pour opérations).

La double dynamique de renforcement et de modernisation de ce réseau, particulièrement vulnérable aux crises, qu’elles soient économiques (contexte inflationniste, surcoûts de l’énergie et de l’immobilier, perte au change) ou socio-politiques (instabilités locales et régionales, conflits armés) devra être poursuivie en 2025. Les mesures demandées en PLF 2025 portent principalement sur la poursuite des « chantiers » initiés au bénéfice des agents de droit local (processus de revalorisation/convergence salariale, mise en place d’un système d’information des ressources humaines (SIRH) et mesures d’amélioration de la protection sociale).

• **Évolution du réseau**

Au cours des trois dernières années, le réseau des EAF a évolué comme suit :

	OUVERTURES	FERMETURES
2022	Arménie : création de l'IF (arrêté du 12 janvier 2022) Territoires Palestiniens : inauguration des nouveaux locaux de l'institut culturel franco-allemand de Ramallah	
2023	Irak : début des aménagements de l'ICFA d'Erbil Kirghizstan : création de l'IF (arrêté du 1 ^{er} septembre 2023)	
2024	Albanie et Kosovo : création des deux IF (arrêté du 26 février 2024) Canada (hors Québec) : création de l'IF (arrêté du 5 avril 2024)	Libye : suppression de l'antenne de Benghazi

• **Opérations immobilières**

a-Cessions

La cession des locaux de l’antenne de l’IF d’Espagne à Valence est en cours.

b-Projets :

Pour mémoire, si la programmation immobilière est mise en œuvre par la direction des immeubles et de la logistique (DIL), de nombreux projets mobilisent des co-financements DIL/DGM ou EAF.

En 2024, 18 projets immobiliers « pays » sont en cours au sein des EAF.

Poste	Projet
Allemagne	Priorités : sécurité et démarche écoresponsable. Berlin : remplacement de fenêtres.

	Brême : réfection du toit. Cologne : sécurité, fenêtres et façade, salles de cours. Dresde et Leipzig : éclairages LED. Hambourg : étude de relocalisation. Stuttgart : réaménagements d'espaces, mobilier, sécurité.
Bénin	Projet de relocalisation de l'IF au sein du futur quartier culturel de Cotonou.
Burundi	Agrandissement et rénovation de 2 salles de classe du RDC de l'IF en 2025.
Cameroun	Projet global de rénovation de l'IF.
Congo	Projet de construction d'une salle de spectacle à l'antenne de Pointe-Noire, études afin de choisir entre une nouvelle construction ou l'aménagement de l'existant.
Corée du Sud	Projet de construction d'un centre de langue de 2 ou 3 niveaux pour une surface utile totale de 500 m ² sur une parcelle de 730 m ² actuellement non valorisée sur l'emprise de l'ambassade de France. Une étude de faisabilité et d'évaluation des coûts a été commandée.
Danemark	Aménagements liés à la sécurité suite au déménagement de l'IF.
Gabon	Projet de remplacement de la climatisation centrale, mise aux normes réseau électrique et sécurité incendie, ravalement des façades, 2024-2025. Sécurité extérieure.
Japon	<ul style="list-style-type: none"> - IFRE-UMIFRE Maison française du Japon : peintures et changement de moquettes sur fonds propres. - Antenne de Tokyo : travaux du restaurant financés par le nouveau prestataire, moyennant une exonération des premiers loyers. - Antenne de Yokohama : travaux de réfection des 6^e et 7^e étages (électricité, cloisons pour aménagement de salles dont cours) sur fonds propres. - Antenne du Kansai : acquisition de mobiliers sur mesure pour réaménagement de l'espace enfants de la médiathèque, sur fonds propres. Travaux d'isolation par l'extérieur, sur crédits du ministère. - Antenne de la Villa Kujoyama : sécurité incendie, transformateur électrique, renouvellement du système de chauffage, ventilation, climatisation, rénovation complète de l'ascenseur. Financements sur fonds propres, soutien du MEAE et sur fonds privés.
Kirghizstan	Futur ICFA à Bichkek dans des bureaux communs à l'IF et au Goethe Institut, frais d'aménagement, peinture, achat de mobilier, matériel informatique, signalétique (dans l'attente des autorisations locales).
Liban	Mise en œuvre de chantiers et entretiens de locaux.
Luxembourg	Travaux d'isolation à l'IF dans deux pièces du service des cours.
Madagascar	Travaux de couverture et au sol à la médiathèque, salle de conférences, administration, mise en place de grilles sur les arcades, faux plafond et éclairage dans la galerie.
Mauritanie	Étanchéité du toit et de salles financées par la DIL et l'IF, relocalisation de l'Espace Campus France par l'IF. Sécurisation des accès aux bureaux de l'administration, ravalement des façades, pose d'un compteur électrique indépendant et plancher de la salle de danse.
Mozambique	Centre binational : toiture du couloir et structure métallique du toit du théâtre, jardin, isolation et faux plafond de l'auditorium, audit électrique.
Tchad	Projet de rénovation de l'IF.
Sénégal	<p>Sécurité : construction d'un poste et d'un sas de sécurité, équipements de vidéosurveillance et la consolidation des murs d'enceinte.</p> <p>Renforcement du pôle langue doté d'un laboratoire de langue. Réaménagement des espaces verts.</p> <p>Création d'un espace de loge et d'un espace abritant le générateur. Création d'un restaurant. Studio d'enregistrement. Pose de panneaux photovoltaïques. Modernisation de la médiathèque à l'antenne de Saint-Louis.</p>
Vietnam	<p>Hanoi : renouvellement de l'ensemble du mobilier de bureau administratif, étude d'architecte pour la médiathèque, aménagement de la villa Ham Long pour accueillir une résidence d'artistes, travaux de peinture et d'éclairage.</p> <p>Danang : peintures, finalisation de la signalétique, petits travaux d'entretien et réparation.</p> <p>Ho Chi Minh-Ville : équipements de climatisation, peintures et mobilier.</p>

Par ailleurs, en raison du contexte local, des projets ont été suspendus ou annulés (Haïti, Burkina Faso, Soudan).

- **Situation financière des EAF**

La situation financière des EAF s’est globalement améliorée en 2023. En fin d’année, le niveau global des fonds de roulement a atteint 72,3 M€ (contre 70,6 M€ en 2022), étant entendu que la prise en recettes par les EAF de crédits alloués à certains projets de coopération (Fonds Équipe France, précédemment FSPI) et le report de dépenses d’investissement en travaux (compte tenu de la pénurie de matériaux de construction) ont pu contribuer seulement partiellement et de manière transitoire à cette augmentation. Par ailleurs, le taux d’autofinancement a atteint 76 % (73 % en 2022).

S’élevant à 244,9 M€, les recettes ont enregistré une progression de 6 % par rapport à 2022. Les secteurs les plus performants ont été les cours collectifs (+3 %), le sponsoring privé (+11 %), les ventes de billets pour les manifestations culturelles (+18 %), l’organisation des tests de langue liés à la procédure du cadre européen de formation- CEF (+19 %) ainsi que des examens (+22 %).

Néanmoins, de grandes disparités perdurent dans le réseau : en 2023, 57 EAF affichent un résultat réel négatif.

Plus globalement, le contexte inflationniste (6,8 % en moyenne annuelle mais des taux supérieurs à 16 % au Moyen-Orient, en Asie centrale et Afrique subsaharienne selon les chiffres du FMI) continue de peser fortement sur l’équilibre budgétaire et les résultats de nombreux établissements.

Ainsi, les EAF ont vu leurs dépenses légèrement baisser de 1 % par rapport à 2022 (soit un total de 240,3 M€), une baisse générée par les dépenses de fonctionnement courant (matériel de télécommunication -18 %, dépenses de fuel - 28 %, papeterie -33 %) et les charges locatives (-17 %).

Sont en augmentation le poste des « déplacements, voyages et missions » (+11 %) ainsi que le coût des salaires versés aux agents de droit local et des charges (+2 %), et ce, malgré les dispositifs de convergence salariale mis en place.

Pour 2024, les EAF prévoient, dans leurs budgets initiaux, une hausse des dépenses d’investissement (8,1 M€) et des dépenses de fonctionnement (39 M€).

Les charges salariales sont en hausse de 12 M€, conséquence des revalorisations accordées aux agents de droit local dans un contexte de hausse du coût de la vie, des mesures indispensables pour sauvegarder l’attractivité des EAF. In fine, les EAF prévoient une augmentation de leurs dépenses supérieure à celle de leurs recettes.

- **Budget prévisionnel 2024 des IF et IFRE-UMIFRE (en euros)**

Les chiffres ci-dessous sont susceptibles de modifications (présentation de budgets rectificatifs)

	IF / UMIFRE-IFRE	
	Dépenses	Recettes
Investissement	19 764 808	15 220 130
Personnel	103 514 142	
Fonctionnement	157 801 956	230 384 582
Intervention	31 959 620	36 468 814
TOTAL	313 040 526	282 073 526

- **Budget exécuté 2023 et prévisionnel 2024 (en euros)**

• RECETTES

			RECETTES EXÉCUTEES 2023	RECETTES PRÉVISIONNELLES 2024
231	2313	Constructions	4 536 241	6 586 154
	2315	Installations techniques, matériel et outillages industriels	211 490	163 735
	2318	Autres immobilisations corporelles	404 834	132 777
Total 231			5 152 565	6 882 666
232	2325	Logiciels créés	-	-
Total 232			-	-
238	2383	Constructions	5 555	2 140 512
	2385	Installations techniques, matériels et outillage industriels	23 259	27 099
	2388	Autres immobilisations corporelles	127 607	24 695
Total 238			156 421	2 192 306
280	2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	299 794	346 771
	2808	Autres immobilisations incorporelles	5 150	13 323
Total 280			304 944	360 094
281	2815	Installations techniques, matériel et outillages industriels	679 120	853 715
	2818	Autres immobilisations corporelles	3 976 166	4 299 464
Total 281			4 655 286	5 153 179
313	313	Matières (ou groupe) A	1 783	340
Total 313			1 783	340
355	355	Produits finis	209 651	135 036
Total 355			209 651	135 036
371	371	Marchandises (ou groupe) A	674 824	835 853
Total 371			674 824	835 853
395	395	Dépréciations des stocks de produits	4 582	8 186
Total 395			4 582	8 186
603	603	Variation des stocks (approvisionnements, marchandises)	587 551	694 609
Total 603			587 551	694 609
701	7012	Produits finis - Divers	219 018	293 014
	7013	Produits finis - Catalogues	59 606	52 869
Total 701			278 624	345 883
702	702	Vente de produits intermédiaires	40 888	43 267
Total 702			40 888	43 267
705	705	Études	273 000	53 093
Total 705			273 000	53 093
706	7062	Prestations de services - Cours	50 953 145	57 384 600
	7063	Prestations de services - billets de manifestations vendus	1 692 191	2 024 325

	7064	Prestations de services - Bibliothèque	1 024 256	1 119 816
	7068	Prestations de services - Autres	4 084 225	5 575 852
Total 706			57 753 817	66 104 593
707	707	Ventes de marchandises - Manuels de cours	1 775 446	2 257 173
Total 707			1 775 446	2 257 173
708	7083	Locations diverses	1 809 294	2 262 425
	7088	Autres produits d'activités annexes - parrainage - sponsors	8 415 954	9 412 906
Total 708			10 225 248	11 675 331
713	7133	Variation des en-cours de production de biens	341	350
	7135	Variation des stocks de produits	129 000	179 830
Total 713			129 341	180 180
741	7413	Organismes publics agissant pour le compte de l'État	4 200 240	8 577 397
	7414	Subvention d'exploitation : dotation de fonctionnement	40 014 978	44 102 735
	7415	Subvention d'exploitation : dotation opération ou interventions	24 496 108	36 468 814
	7416	Dotations pour investissement	543 096	631 886
	7417	Subvention d'exploitation : dotation de l'État des recettes de locations	1 192 875	1 317 229
Total 741			70 447 297	91 098 061
744	744	Collectivités territoriales, organismes publics et organismes internationaux	3 981	0
	7447	Organismes internationaux	1 821 862	2 900 292
Total 744			1 825 843	2 900 292
746	7461	Dons, legs - organismes internationaux	4 601	762
	7462	Dons, legs- états étrangers	369 289	542 302
	7463	Dons, legs - privés	529 084	608 210
	7464	Dons, legs - Divers	515 249	617 341
	7465	Dons - matériel œuvre d'art	0	0
Total 746			1 418 223	1 768 615
748	748	Autres subventions d'exploitation	3 479 032	2 192 750
Total 748			3 479 032	2 192 750
751	7511	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels.	7 121	330
Total 751			7 121	330
756	756	Produits des cessions d'éléments d'actif	64 145	53 737
Total 756			64 145	53 737
757	7574	Produits spécifiques - Examens tests de langue CEF	39 552 634	41 192 577
	7575	Produits spécifiques CEF	32 039 509	31 810 756
	7578	Autres produits spécifiques	1 346 651	1 493 509
Total 757			72 938 794	74 496 842

758	7583	Produits de gestion provenant de l'annulation de demandes de paiement des exercices antérieurs	696 493	359 900
	7584	Contentieux	479	6 538
	7588	Autres produits divers	1 440 099	1 630 600
Total 758			2 137 071	1 997 038
763	7638	Revenus sur créances diverses	150 448	154 624
Total 763			150 448	154 624
764	764	Revenus des valeurs mobilières de placement	4 209	3 727
Total 764			4 209	3 727
766	766	Gains de change sur opérations financières	6 389 461	5 887 653
Total 766			6 389 461	5 887 653
768	768	Autres produits financiers	2 192	0
	7683	Produits financiers provenant de l'annulation d'ordre de dépenses des exercices antérieurs des exercices antérieurs	63 082	23 915
Total 768			65 274	23 915
781	7813	Quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	10 153	
	7815	Reprise sur les provisions pour risques	3 340 573	4 259 381
	7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	672	
	7817	Stocks et en-cours	103 450	4 582
Total 781			3 454 848	4 263 963
786	7865	Reprises sur provisions financières	0	0
Total 786			0	0
Total			244 476 396	281 583 156

- DÉPENSES

		DÉPENSES EXÉCUTÉES 2023	DÉPENSES PRÉVISIONNELLES 2024
Total 205	Logiciels	231 141	458 908
Total 208	Autres immobilisations incorporelles	-	-
Total 215	Matériel industriel	745 635	1 503 316
Total 216	Collections	33 405	89 132
Total 218	Matériel et mobilier	4 204 706	6 527 757
Total 231	Constructions	5 148 276	9 458 820
Total 232	Logiciels créés		7 586
Total 237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles		10 129
Total 238	Constructions	1 222 056	878 351
Total 280	Concessions et droits similaires		22 435
Total 281	Installations techniques, matériel	23 394	808 375
Total 313	Matières	341	340
Total 355	Produits finis	135 361	184 776
Total 371	Marchandises	703 767	685 913

Total 395	Dépréciations des stocks de produits	103 450	4 582
Total 601	Achats stockés Matières premières et fournitures	5 720	4 937
Total 602	Achats stockés Autres approvisionnements	-	-
Total 603	Variation des stocks (approvisionnement, marchandises)	570 473	859 022
Total 606	Fournitures	9 027 013	11 557 342
Total 607	Achats de marchandises	1 054 368	1 195 190
Total 611	Sous-traitance - contrats	7 605 047	11 529 508
Total 613	Locations	9 449 779	11 601 492
Total 614	Charges locatives	1 969 487	2 670 830
Total 615	Sur biens mobiliers	4 309 174	5 062 522
Total 616	Assurances	536 914	691 832
Total 617	Études et recherches	303 271	862 978
Total 618	Documentation	1 323 363	2 308 830
Total 621	Personnel intérimaire	2 341 702	3 577 067
Total 622	Honoraires	21 389 214	26 553 664
Total 623	Publications	3 560 431	5 034 032
Total 624	Transports collectifs du personnel	510 040	867 324
Total 625	Voyages et déplacements - réceptions	6 014 202	10 214 091
Total 626	Frais postaux et frais de télécommunications	2 159 635	2 705 275
Total 627	Services bancaires et assimilés	824 081	872 985
Total 628	Divers - fonctionnement	29 043 450	40 927 172
Total 631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations - Autres	57 876	44 893
Total 637	Impôts et taxes exigibles à l'étranger	811 058	815 344
Total 641	Salaires et appointements du personnel	77 306 224	86 970 941
Total 645	Cotisations sociales	13 412 164	15 623 839
Total 647	Prestations directes	786 829	919 362
Total 651	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	1 551 322	1 747 555
Total 654	Pertes sur créances irrécouvrables	19 107	4 157
Total 656	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	25 853	69 676
Total 657	Charges spécifiques divers achats	17 790 039	31 959 620
Total 658	Pénalités	728 660	826 602
Total 666	Pertes de change sur opérations financières	4 943 178	4 720 456
Total 668	Charges financières	16 698	8 146
Total 681	Dotations aux provisions	8 129 544	10 341 874
Total 713	Variation des stocks de produits	202 006	127 161
Total		240 329 453	313 916 139

- COMPTES DE PROVISION

		Valeur conso - Débit	Valeur conso - Crédit	SOLDE	Valeur conso - Débit	Valeur conso - Crédit	SOLDE
1511	Provisions pour litiges	442 183	1 655 289	1 213 105	-	1 229 184	1 229 184
1518	Autres provisions pour risques	80 400	3 459 597	3 379 197	23 154	3 379 197	3 356 043
153	Provisions pour pensions et obligations similaires	2 537 595	18 360 646	15 823 050	206 859	15 961 239	15 754 379
1572	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	280 395	746 377	465 982	-	465 982	465 982
Total		3 340 573	24 221 908	20 881 335	230 014	21 035 602	20 805 589

- **DETAIL DES EMPLOIS**

	LFI 2023	PLF 2024
Emplois rémunérés par le réseau des IF/IFRE :		
– sous plafond d'emplois ministériel	0	0
– hors plafond (agents de droit local)	3 411	3 411

Les emplois rémunérés par les EAF sont tous occupés par des agents de droit local.

Ce plafond est global (pas de catégorisation) et mondial (pas de répartition par établissement). Il comprend les emplois sous contrats à durée indéterminée et les emplois assimilables en droit local à un CDI (prise en compte de la notion d'emploi pérenne, dans le cas notamment de contrats à durée déterminée successifs). Le ministère, qui exerce la tutelle sur les EAF, assure un suivi de la programmation annuelle de ces effectifs et valide ou non les suppressions/créations d'ETP proposées par les EAF dans leurs budgets, en veillant au respect du plafond global.

LES BOURSES DE MOBILITE (70 072 657 €)

Outil majeur de l'influence mis en exergue dans la feuille de route de l'influence de décembre 2021 et dans le plan « France 2030 » et pierre angulaire de la stratégie interministérielle « Bienvenue en France » (2018), les bourses du Gouvernement français (BGF) attribuées par le MEAE constituent un dispositif à destination d'un public d'excellence, au service de l'attractivité et du rayonnement de la France sur le long terme.

Les bourses pour étudiants et chercheurs étrangers constituent à la fois :

- un outil privilégié des stratégies d'attractivité universitaire et scientifique, visant à promouvoir la formation en France de profils étrangers à haut potentiel et contribuant à l'excellence de nos laboratoires de recherche en attirant les meilleurs éléments ;
- des relais d'influence avec les alumni boursiers sur lesquels les postes diplomatiques et les entreprises peuvent capitaliser pour le développement de futures coopérations ;
- un vecteur majeur de notre diplomatie d'influence dès lors que la politique d'attribution des bourses reflète les priorités géographiques et stratégiques de l'action extérieure de la France. Sont ainsi privilégiés le soutien aux mobilités d'étudiants issus des pays de l'Indopacifique (Australie, Inde, Vietnam, Indonésie, Pacifique), le renforcement des mobilités intra-européennes (Europe médiane et de voisinage), la poursuite des mobilités avec l'Afrique dans un format de périmètre élargi aux pays non-francophones, enfin le renouvellement de partenariats historiques établis avec certains pays d'Amérique latine (à l'exemple du Brésil).

Très sélectives (seuls 3 % des étudiants internationaux en France ont bénéficié d'une bourse du MEAE), les BGF ont vocation à constituer durablement une marque d'excellence à l'international. La nouvelle dénomination « France Excellence » vise à donner davantage de visibilité à l'international à cet instrument central de la politique d'attractivité du ministère dans un contexte fortement concurrentiel.

Les BGF sont très majoritairement gérées par l'opérateur Campus France (90 % des mobilités). Les programmes « France Excellence Major » et « France Excellence Europa » constituent les deux programmes centraux les plus dotés. Cependant, certains programmes co-financés sont mis en œuvre directement en partenariat avec des institutions et organismes de statuts divers (programme franco-américain Fulbright, programme de l'Université franco-allemande - UFA).

La stratégie mise en œuvre en matière de bourses de mobilité vise à privilégier les programmes s'inscrivant dans une logique de coopération avec la recherche d'effets de levier favorisant la mise en place de projets à la fois structurants et pérennes (appui aux partenariats universitaires et scientifiques, programmes à coûts partagés ou cofinancés lorsque le contexte économique local le permet).

Afin de maintenir la dynamique de renforcement de l'attractivité étudiante, l'enveloppe dédiée aux bourses devra être préservée afin de poursuivre les actions engagées en 2024. Cette consolidation des moyens alloués devra notamment intégrer les récurrences croissantes liées à l'augmentation des bourses d'études en 2024.

Le budget 2025 est stabilisé à 70,07 M€.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

■ PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Crédits de titre 2 : les dépenses de personnels et les crédits d'emplois du programme 185 sont regroupés au sein du programme 105 à compter du 1^{er} janvier 2025.

■ MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda de la transformation du ministère, l'ensemble des effectifs ainsi que la masse salariale du programme 185 sont transférés vers le programme 105. La nouvelle maquette budgétaire, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2025, permettra une simplification et une amélioration du suivi budgétaire, ainsi qu'une gestion plus dynamique des effectifs du ministère. Un transfert technique vers le programme 105 a été effectué.

Il s'agit de la première évolution majeure de la maquette budgétaire du ministère depuis la promulgation de la LOLF il y a plus de vingt ans.

Quatre actions LOLF supplémentaires ont été créées au sein du programme 105 pour pouvoir continuer à flécher les ETP en fonction des programmes auxquels les agents concourent, conformément à l'article 7 I 2° de la LOLF (« un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre [...] un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère »).

La réforme de la nomenclature permettra une simplification du pilotage budgétaire (notamment en fin de gestion), garantira un niveau de détail qui fiabilisera l'analyse des écarts entre les projets annuels de

performances et l'exécution ainsi qu'une plus grande exactitude de la comptabilité budgétaire et donc une meilleure redevabilité devant le Parlement.

Enfin, pour une meilleure visibilité, les crédits inscrits en loi de finances initiale 2024 dans le tableau « Présentation des crédits par titre et catégorie » ont été re-ventilés sur la nouvelle maquette au sein du programme unique, qui comporte dorénavant neuf actions.

■ TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants								
Transferts sortants		-79 385 270	-10 722 269	-90 107 539			-90 107 539	-90 107 539
Centralisation du T2 MEAE sur P105 (2/3)	► 105	-79 385 270	-10 722 269	-90 107 539			-90 107 539	-90 107 539

■ TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			
Transferts sortants		-818,00	
Centralisation du T2 MEAE sur P105 (2/3)	► 105	-818,00	

Au 1^{er} janvier 2025, un transfert en base PLF en provenance du programme 185 de -818 ETPT ainsi que -90,2 M€ de crédits de titre 2 dont -10,7 M€ de crédits CAS « Pensions » a été effectué suite au regroupement des crédits et effectifs du MEAE au sein du programme 105.

Dépenses pluriannuelles

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2024

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 (RAP 2023)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024
1 991 097	0	696 331 074	697 966 726	355 444

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP au-delà de 2027
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024	CP demandés sur AE antérieures à 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE antérieures à 2025
355 444	355 444 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2025 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025
675 935 494 2 000 000	675 580 050 2 000 000	355 444	0	0
Totaux	677 935 494	355 444	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2025

CP 2025 demandés sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025
99,95 %	0,05 %	0,00 %	0,00 %

Justification par action

ACTION (6,6 %)

01 – Appui au réseau

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	44 897 874	44 897 874	2 000 000	2 000 000
Dépenses de fonctionnement	44 897 874	44 897 874	2 000 000	2 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	44 897 874	44 897 874	2 000 000	2 000 000
Total	44 897 874	44 897 874	2 000 000	2 000 000

Cette action couvre les dépenses de fonctionnement du réseau culturel et de coopération ainsi que sa coordination et son animation au niveau de l'administration centrale. Les priorités de cette action sont la mise en place d'outils et de fonctions support mutualisés pour le réseau et le bon fonctionnement des établissements à autonomie financière et des SCAC pour la mise en œuvre de leurs projets.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	44 897 874	44 897 874
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	44 897 874	44 897 874
Total	44 897 874	44 897 874

Les crédits prévus en 2025 pour l'animation du réseau et le fonctionnement des services centraux sont essentiellement consacrés aux postes suivants :

Rubrique JPE	PLF 2024
Communication	80 000
Informatique/internet	1 043 070
Formation	80 000
Frais de justice	16 000
Valise diplomatique	140 000
Frais de mission et de représentation en administration centrale	980 000
Gratifications des stagiaires	40 000
Dotations de fonctionnement aux EAF	41 000 000
Appui logistique aux projets de coopération	1 518 804
Total action 1	44 897 874

Communication (80 000 €)

Ces crédits, mis en œuvre par la DGM, doivent permettre de financer les actions de communication relevant du champ de la diplomatie culturelle et d'influence. Celles-ci concernent la mise en place de nouveaux outils de communication interne (ex : *les mémos de la DGM* permettent chaque mois d'exposer un sujet et enjeu de la diplomatie porté et piloté par la DGM), la coordination de la communication globale de la DGM et du réseau (notamment à l'occasion de séminaires ou rendez-vous récurrents tels que les Journées du réseau culturel), l'appui opérationnel apporté aux directions sectorielles sur la création, l'édition et l'événementiel.

Informatique (1 043 070 €)

Ces crédits sont destinés à financer la maintenance des applications informatiques de gestion internes à la DGM, à savoir la plate-forme numérique *Études en France* (EEF) dédiée à la gestion des candidatures des étudiants internationaux ainsi que l'outil comptable AGE/ELAP spécifique aux EAF (marché renouvelé).

Formation (80 000 €)

Ces crédits sont dévolus à l'organisation de sessions de formations en matière de gestion comptable et de projets destinées aux agents des SCAC et des EAF.

Frais de justice (16 000 €)

Cette dotation correspond à une provision permettant de couvrir les frais liés aux contentieux de personnels (honoraires d'avocat, dommages/intérêts).

Valise diplomatique (140 000 €)

Cette dotation correspond à une provision devant permettre de couvrir les frais de valise diplomatique.

Frais de missions et de représentation en administration centrale (980 000 €)

Cette dotation est destinée à couvrir les frais de mission et de représentation engagés par les services centraux (en représentation du ministère ou au titre de l'animation du réseau culturel et de coopération) dans un double contexte fortement inflationniste et de surenchérissement du coût du transport et des déplacements et dans une dynamique de montée en puissance des échanges et programmes de coopération.

Dotations de fonctionnement aux EAF (41 000 000 €)

Se reporter également à « Éléments transversaux au programme - le réseau de coopération et d'action culturelle / EAF (supra).

Les dotations de fonctionnement aux EAF pluridisciplinaires (celles versées aux IFRE/UMIFRE relèvent de l'action 4 - cf. infra) contribuent à la couverture des charges courantes nécessaires à leur bon fonctionnement, incluant notamment les dépenses immobilières et de personnel. Elles complètent la part d'autofinancement de ces établissements, principalement générée par les recettes propres.

Dans le prolongement des états généraux de la diplomatie (mars 2023) appelant à un « réarmement du réseau » et au titre de la généralisation de l'agenda transformationnel, la dotation pour fonctionnement aux EAF permettra au ministère de poursuivre son accompagnement sur :

- le processus de convergence des cadres salariaux (devant permettre de combler la différence de traitement entre les agents de droit local des Instituts français et des ambassades) dans les cas où le niveau du fonds de roulement des instituts ne permet pas d'internaliser une telle mesure. Les crédits 2024 ont déjà permis de soutenir l'effort de convergence d'une cinquantaine d'EAF ; cependant les besoins demeurent importants à l'échelle du réseau. Sur la base d'une analyse multicritères (différentiel des salaires à l'embauche, taux d'inflation, soutenabilité budgétaire pour l'EAF...), 65 EAF ont été identifiés comme prioritaires en 2025 ;
- l'élargissement des mesures de protection sociale des agents de droit local visant, dans la continuité des recommandations de l'IGAE et d'une étude approfondie réalisée en 2021, la mise en place de « complémentaires santé et retraite » dans les pays où le régime général est très faible.

Appui logistique aux projets de coopération (1 518 804 €)

Ces crédits, majoritairement utilisés par le réseau culturel et de coopération, sont mobilisés en complément des actions ou projets mis en place par les directions ou les services de coopération (par exemple les dépenses liées à l'organisation de colloques, de rencontres, de séminaires).

ACTION (11,2 %)

02 – Coopération culturelle et promotion du français

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	75 569 580	75 569 580	0	0
Dépenses de fonctionnement	26 521 625	26 521 625	0	0
Subventions pour charges de service public	26 521 625	26 521 625	0	0
Dépenses d'intervention	49 047 955	49 047 955	0	0
Transferts aux ménages	5 636 945	5 636 945	0	0
Transferts aux autres collectivités	43 411 010	43 411 010	0	0
Total	75 569 580	75 569 580	0	0

Sous-action 1 : « Langue française et diversité linguistique » (21 600 000 €)

Promotion, diffusion et enseignement du et en français

La diffusion, la promotion et l'enseignement du et en français sont au cœur des priorités fixées par le plan pour la langue française et le plurilinguisme (mars 2018). Ces priorités, qui constituent la feuille de route de notre action dans le secteur éducatif et linguistique s'articulent autour de trois axes principaux :

1° Soutenir le développement qualitatif et quantitatif de l'enseignement francophone

En accompagnement des systèmes éducatifs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques éducatives efficaces pour l'enseignement du français et en français, nos actions visent à faire des filières francophones un choix attractif et un facteur d'intégration socio-professionnelle pour la jeunesse, et ce, sous différentes déclinaisons :

- La formation : pilier central de cet accompagnement, la formation linguistique et/ou pédagogique des acteurs de l'enseignement du/en français correspond à des attentes croissantes de nos partenaires. La réponse apportée prend la forme principalement de formations dispensées sur place mais également de bourses de stages courts complémentaires en France au profit des formateurs, de cadres éducatifs ou d'enseignants locaux ;
- L'échange d'expertise en matière de politique éducative (conclusion ou suivi de partenariats, missions de conseil, visite d'études pour des responsables éducatifs étrangers, etc.) : la valorisation d'une expertise française, internationalement reconnue, est un vecteur d'influence essentiel pour notre langue et nos valeurs auprès des partenaires étrangers ;

- Le développement et la mise à disposition des ressources pédagogiques francophones, notamment numériques ;
- La promotion de la langue française et de son image : cette ligne d'action est principalement portée par la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), partenaire majeur de la francophonie, soutenu par le ministère, qui contribue, d'une part, au rayonnement de la langue française et d'autre part, à la valorisation du métier de professeur de français à travers le monde, grâce à ses 200 associations d'enseignants œuvrant dans plus de 120 pays.

2° Répondre à la demande d'éducation française et en français

L'objectif affiché est, dans la continuité de la dynamique initiée en 2024, de maintenir l'exigence de qualité de l'enseignement tout en continuant de répondre à la demande d'éducation en français dans les établissements locaux comme dans le réseau des établissements homologués.

L'expansion du réseau de l'enseignement français à l'étranger est impulsée par l'objectif présidentiel du Cap 2030, qui prévoit un doublement des effectifs scolarisés dans le réseau.

Cet objectif est décliné selon 4 axes d'intervention principaux :

- l'augmentation du nombre d'établissements : grâce à une stratégie de développement proactive mise en œuvre par les postes diplomatiques, un meilleur accompagnement des projets de création d'écoles et une simplification des procédures d'homologation, le nombre d'établissements est ainsi passé de 495 en 2018 à 600 (dont 25 établissements nouvellement homologués en 2024) soit plus de 400 000 élèves scolarisés fin 2024 au sein du réseau des établissements homologués (10 000 de plus que fin 2022) ;
- l'enrichissement de l'offre éducative, élément essentiel de l'attractivité des établissements : enseignement bilingue francophone, en particulier les filières labellisées *LabelFrancEducation* (716 filières bilingues francophones implantées dans 67 pays), numérique éducatif, dispositifs d'enseignement précoce ;
- un soutien à l'accompagnement des élèves les plus méritants, à l'exemple du programme de bourses « Excellence Major », qui offre aux meilleurs bacheliers étrangers des lycées français à l'étranger de poursuivre leurs études supérieures en France jusqu'à l'obtention d'un diplôme de niveau master (un millier de boursiers en 2023) ;
- un renforcement des dispositifs de formation : les 16 instituts régionaux de formation (IRF) créés par la loi du 28 février 2022 et gérés directement par l'AEFE constituent une avancée cruciale dans la restructuration de la formation du personnel visant à garantir la qualité des enseignements et la croissance du réseau.

3° Promouvoir la langue française afin de renforcer son attractivité

Promouvoir et renforcer le français comme langue de communication internationale, au sein des institutions européennes, et des organisations internationales et régionales, est une priorité pour laquelle la France et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) se mobilisent. Le développement d'une offre spécifique de formation linguistique pour les diplomates et les hauts fonctionnaires européens et voisins de l'UE constitue un axe fort de cette stratégie (soutenue par le programme « Millefeuille » dont les fonds ont été abondés en 2024).

La maîtrise du français, sinon comme langue exclusive, mais de plus en plus souvent comme langue additionnelle peut être un élément décisif pour l'accès à un emploi qualifié ou la conclusion d'un contrat. A ce titre, les actions de promotion de la langue française comme langue de communication, langue d'accès à l'emploi et langue des affaires demeurent essentielles.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses – français (3 200 000 €)

Cette dotation est principalement mobilisée pour le financement de formations en français langue étrangère (FLE) ou de formations pédagogiques pour des boursiers, s'inscrivant dans les cursus d'étudiants, d'enseignants ou de formateurs de français. Ces séjours, qui répondent à une demande récurrente de formation initiale ou continue pour les enseignants ou futurs enseignants de français, constituent un volet spécifique de nos actions de coopération éducative en soutien aux systèmes éducatifs locaux. Ils se déroulent dans des centres de formation spécialisés en France.

Échanges d'expertise – français (600 000 €)

Les échanges d'expertise comprennent à la fois des invitations de partenaires éducatifs étrangers à venir en France et des missions d'experts nationaux intervenant dans les pays partenaires. Cet instrument est majoritairement mobilisé pour la mise en œuvre d'actions de coopération éducative, dans le cadre d'organisation de colloques, de séminaires ou de formations de haut niveau nécessitant la présence d'une expertise scientifique. Il permet également de mettre en place des voyages d'études en France pour des responsables éducatifs étrangers, contribuant ainsi à faire connaître le système éducatif français, et l'expertise de la France en éducation.

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF – promotion du français (3 800 000 €)

Les EAF participent activement à la mise en œuvre de notre politique de coopération éducative :

- pour le volet linguistique, en assurant la formation en langue des enseignants et formateurs de français,
- pour le volet pédagogique, en organisant des formations à l'enseignement du FLE (stages FLE pour étudiants).

Plus globalement, ils s'imposent comme des acteurs à part entière de la stratégie de diffusion du français en menant des actions de promotion du français et de la francophonie, notamment à destination des établissements scolaires et universitaires étrangers partenaires.

Subventions aux alliances françaises locales – français (4 100 000 €)

Se reporter à « *Éléments transversaux au programme – le réseau de coopération et d'action culturelle / « AF et FAF » (supra)*.

Cette ligne intègre les subventions alloués aux AF conventionnées ainsi que les crédits relevant des dotations spécifiques.

Subvention à la Fondation des Alliances françaises (FAF) et fonds de coordination et de modernisation du réseau des alliances françaises (1 200 000 €)

Se reporter à « *Éléments transversaux au programme – le réseau de coopération et d'action culturelle / « AF et FAF » (supra)*.

Cette ligne comprend la subvention allouée à la Fondation des Alliances françaises (0,6 M€) ainsi que les crédits dédiés à la coordination et à la modernisation du réseau.

Autres crédits d'intervention des postes à l'étranger et en administration centrale - français (8 700 000 €)

Cette rubrique regroupe les subventions et les partenariats financiers mis en œuvre par les postes et par l'administration centrale :

- en accompagnement de programmes de coopération linguistique et éducative : diversification des cursus universitaires, co-conception et mise en œuvre de plans de formation des enseignants, formation aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) ou achat de ressources numériques ;
- en soutien à des institutions publiques et acteurs français basés en France mais ayant vocation à intervenir dans l'ensemble du réseau (FIPF, Réseau Canopé ou France Éducation International (ex-CIEP), CAVILAM-Alliance française de Vichy) ;
- en poursuivant le développement de l'offre numérique d'enseignement en français.

Sous-action 5 : « Coopération et diffusion culturelles » (53 969 580 €)

Mobilisant le réseau de coopération et d'action culturelle dans son ensemble (SCAC, IF, AF) ainsi que l'Institut français (IF), opérateur pour l'action culturelle extérieure de la France, la stratégie de promotion et de coopération culturelle du ministère s'articule autour de deux axes principaux : l'appui aux industries culturelles et créatives (ICC) et, plus largement, le renforcement du rayonnement intellectuel et culturel de la France.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Subventions pour charges de service public

Subvention à l'Institut Français Paris (26 521 625 €)

La SCSP de l'opérateur s'élève en 2025 à 26 521 625 €, soit une diminution de 1,8 M€ par rapport à la LFI 2024. **Une description détaillée des missions et du budget de l'Institut français est présentée dans le volet « Opérateurs » du PAP.**

Cette dotation permet de financer les charges de fonctionnement et d'intervention de l'Institut français (IF). Sous la double tutelle des ministères de l'Europe et des affaires étrangères et de la culture, l'Institut français est le seul opérateur pluridisciplinaire de l'action culturelle extérieure de la France (son opérateur « pivot »). En conséquence, il assume un rôle de premier ordre dans la mise en œuvre des priorités politiques de notre diplomatie culturelle et d'influence.

L'opérateur est chargé d'accompagner le réseau culturel à l'étranger (Instituts français, Alliances françaises, centres binationaux) dans le cadre de missions de formation, de conseil et expertise, de soutien aux projets. Il contribue au développement des échanges entre les acteurs français et les cultures européennes, francophones et internationales. Il promeut les industries culturelles et créatives françaises à l'étranger. Il assure la promotion et la diffusion de la langue française ainsi que les rencontres entre talents, jeunes et acteurs des sociétés civiles. Enfin, il contribue au rayonnement de la France lors d'événements artistiques internationaux à forte visibilité comme les saisons culturelles, la biennale de Venise ou le festival de Cannes.

En 2025, l'opérateur mettra en œuvre les engagements prioritaires liés aux saisons culturelles (Brésil 2025, Méditerranée 2026, pavillon français de la Biennale d'architecture de Venise), de promouvoir les échanges sur les enjeux qui traversent l'Europe (cycles de débat d'idées, échanges artistiques, livre et traduction...), d'accompagner les initiatives liées au renouveau des relations avec l'Afrique (soutien aux ICC et forum Création Africa...). Enfin, l'opérateur poursuivra sa modernisation dans un souci d'efficacité de ses missions et de maîtrise des coûts (réformes des procédures internes, rationalisation de ses programmes, etc.).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses – culture (936 945 €)

Les bourses de stages (formations dans le domaine du théâtre, de la danse, de la musique) ou d'études s'inscrivent dans le cadre de l'appui apporté à la structuration des secteurs culturels locaux mais participent aussi à l'attractivité de la création et de l'expertise françaises, par les liens durables qu'elles permettent de créer avec les futurs professionnels.

Échanges d'expertise – culture (900 000 €)

Les échanges d'expertise intègrent à la fois des missions d'experts intervenant dans des pays étrangers et des invitations en France dans le cadre de l'organisation de conférences et de festivals. Les missions d'experts correspondent à la venue de conférenciers dans le cadre de débats d'idées à l'étranger, de professionnels du secteur audiovisuel et à la participation de professionnels français à certains festivals prescripteurs. Les invitations permettent, quant à elles, à des artistes ou à des professionnels de la culture étrangers de participer à des résidences, formations, séminaires ou festivals en France.

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF – culture (10 551 310 €)

Les EAF constituent un levier privilégié de notre réseau à l'étranger en matière de coopération culturelle. Les missions de ces établissements concernent l'appui à la professionnalisation des artistes et acteurs culturels ainsi qu'à la promotion des industries culturelles et de la création contemporaine (audiovisuel, artistique, livre, etc.), un accompagnement qui permet également de valoriser les savoir-faire et l'expertise françaises en ce domaine.

Subventions aux alliances françaises locales – culture (2 559 700 €)

Se reporter à « Éléments transversaux au programme – le réseau de coopération et d'action culturelle / « AF et FAF » (supra).

Cette ligne intègre les subventions allouées aux AF conventionnées ainsi que les crédits relevant des dotations spécifiques.

Autres crédits d'intervention dans les postes et en administration centrale – culture (12 500 000 €)

Cette dotation regroupe les crédits d'intervention mis en œuvre par le ministère (en administration centrale et dans le réseau) dans le domaine de la coopération et de la diffusion culturelles, essentiellement sous la forme de subventions et de cofinancement et/ou en cohérence avec les orientations ministérielles et les stratégies de coopération des postes diplomatiques.

Secteur clé de l'économie française, recouvrant une dimension politique majeure en tant qu'instrument de diffusion de la création et de la culture française, le soutien aux industries culturelles et créatives (ICC) constitue un objectif essentiel de notre diplomatie d'influence. Ainsi le ministère continue à investir tous les champs des ICC en soutenant substantiellement leur présence à l'export (en lien avec le Secrétariat Général pour l'Investissement et le ministère de la Culture dans le cadre de la stratégie nationale pour les ICC et les opérateurs à l'export), dans une logique de pérennisation des filières et en renforçant les dispositifs d'accompagnement, particulièrement pertinents en termes d'influence.

Parallèlement, le ministère apporte également un appui souvent déterminant aux organismes et associations professionnelles compétents pour la promotion et l'exportation des biens culturels français à l'international : Unifrance, le Centre national de la musique (CNM), le Bureau international de l'édition française (BIEF) et l'association Architectes Français à l'Export (AFEX). Ce soutien financier, auquel s'ajoutent les actions des attachés spécialisés au sein des SCAC, permet d'appuyer directement les professionnels français des ICC dans leurs démarches d'internationalisation, à commencer par les pays prescripteurs et émergents.

Enfin, de nombreuses initiatives seront poursuivies dans le cadre d'un renforcement du rayonnement intellectuel et culturel de la France :

- en matière de mobilité internationale, les programmes de résidence au bénéfice des artistes et des professionnels demeurent des modes d'action privilégiés pour diffuser le modèle français et renforcer notre action d'influence (Villa Albertine aux États-Unis, nouveau quartier culturel et créatif au Bénin) ;
- dans le domaine du livre et du débat d'idées, le ministère maintient son action visant à mieux promouvoir, diffuser, et faire circuler les œuvres et la pensée française et francophone, par le biais de tournées d'auteurs, de rencontres professionnelles (éditeurs, traducteurs) ou encore d'invitations d'honneur à des événements prescripteurs (foires et salons). La « nuit des idées » constitue l'événement phare d'échanges et de débats d'idées porté par le réseau diplomatique, en lien avec l'Institut français et ses autres dispositifs *ad hoc* (forums « Face à la guerre » en Europe ou « Notre futur » en Afrique, par exemple) ;
- le soutien spécifique apporté à la création d'instituts culturels intégrés franco-allemand, l'un des projets prioritaires du Traité d'Aix-la-Chapelle (janvier 2019), répond à une recherche commune de renforcement de l'attractivité et de diffusion de valeurs partagées. Depuis la signature du Traité, trois Instituts culturels franco-allemands (Palerme, Ramallah et Atlanta). L'année 2023 a été marquée par la pose de la première pierre de l'ICFA d'Erbil et par la pré-inauguration de l'ICFA de Cordoba en Argentine en novembre. Des projets d'ICFA sont également en cours à Rio de Janeiro, à Glasgow et à Bichkek alors que le projet à Minsk est en suspens du fait de l'état des relations bilatérales ;
- la valorisation de l'expertise culturelle française demeure une priorité majeure de notre diplomatie d'influence, ce segment d'activité étant porteur de fortes opportunités en termes économiques et de rayonnement. A ce titre, la France peut s'appuyer sur un savoir-faire mondialement reconnu et se prévaloir de réussites exemplaires (création du Louvre Abou Dhabi aux Émirats Arabes Unis). En 2025, de nouvelles collaborations devraient se concrétiser avec un accompagnement à la création du musée national indien, à la rénovation du musée national du Cambodge ou encore un projet de collaboration avec le musée du continent au Maroc.

ACTION (0,3 %)

03 – Objectifs de développement durable

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	1 769 355	1 769 355	0	0
Dépenses d'intervention	1 769 355	1 769 355	0	0
Transferts aux ménages	1 394 355	1 394 355	0	0
Transferts aux autres collectivités	375 000	375 000	0	0
Total	1 769 355	1 769 355	0	0

Cette action est destinée aux postes situés dans des pays ne relevant pas de l'APD et qui financent néanmoins des actions relevant des objectifs de développement durable (ODD).

Dans ce contexte, les objectifs de cette action sont les suivants :

1. Renforcer la coordination internationale

Plus inclusifs et plus efficaces que les objectifs du millénaire, les ODD ont été adoptés lors du sommet de New York en septembre 2015. Ils s'adressent à tous les pays, du Nord comme du Sud, et intègrent des thèmes fondamentaux et jusqu'à alors marqués par des approches divergentes, comme le genre, la couverture santé universelle, la lutte contre les inégalités, l'environnement ou le changement climatique. Sur ces sujets, parfois nouveaux, il s'agit de pouvoir mobiliser l'attention et les interventions des gouvernements et des acteurs non-étatiques.

2. Promouvoir la vision française et européenne d'une mondialisation mieux régulée

La régulation de la mondialisation passe par une action normative au plan mondial mais aussi de plus en plus, par l'action de coalitions d'acteurs sur le terrain, par l'innovation sociale.

La France participe activement aux débats d'idées au sein de l'Union européenne, des pays de l'OCDE ou encore des institutions financières internationales, du système des Nations unies et aux fonds verticaux grâce à la mobilisation d'une expertise dans les domaines des biens publics mondiaux et du climat.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses (730 000 €)

Cette dotation permet de financer des bourses d'études et de stages dans les domaines de la santé, de l'environnement, de l'agriculture et de l'éducation.

Échanges d'expertise (664 355 €)

Les échanges comprennent à la fois des missions d'experts intervenant dans des pays étrangers et des invitations en France dans le cadre de l'organisation de conférences et de séminaires.

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF (55 000 €)

Ces dotations permettent la mise en place d'actions locales et régionales dans les domaines de la préservation de l'environnement (eau, climat, biodiversité), de la recherche médicale liée au VIH, aux maladies tropicales, etc. Elles sont utilisées pour favoriser la diffusion d'informations (à travers des expositions, la création de supports de communication, etc.) et contribuer à la formation d'un public spécialisé sur des sujets relatifs à l'environnement, au climat, ou encore à la santé (cours, séminaires).

Autres crédits d'intervention dans les postes et en administration centrale (320 000 €)

Cette dotation regroupe les crédits d'intervention mis en œuvre par le ministère (en administration centrale et dans le réseau) en matière d'enjeux globaux, essentiellement sous la forme de subventions et de

cofinancement et/ou en cohérence avec les orientations ministérielles et les stratégies de coopération des postes diplomatiques.

ACTION (16,0 %)

04 – Enseignement supérieur et recherche

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	107 869 959	107 869 959	0	0
Dépenses de fonctionnement	8 077 263	8 077 263	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 694 131	4 694 131	0	0
Subventions pour charges de service public	3 383 132	3 383 132	0	0
Dépenses d'intervention	99 792 696	99 792 696	0	0
Transferts aux ménages	75 605 712	75 605 712	0	0
Transferts aux autres collectivités	24 186 984	24 186 984	0	0
Total	107 869 959	107 869 959	0	0

Mobilisant le réseau de coopération (SCAC, IFRE-UMIFRE) ainsi que l'opérateur Campus France, la conduite de la stratégie d'influence en matière de coopération universitaire et scientifique s'articule autour de quatre axes principaux :

- Renforcer l'attractivité universitaire et scientifique de la France

La stratégie interministérielle d'attractivité universitaire de la France « Bienvenue en France », laquelle prévoit un doublement du nombre de bourses d'études d'ici 2027 (soit un objectif de 15 000 bourses), demeure la feuille de route de la politique d'attractivité universitaire et scientifique.

Dans un contexte d'attractivité des étudiants et des chercheurs internationaux qui demeure extrêmement concurrentiel, le nécessaire recentrage qualitatif des objectifs de la stratégie « Bienvenue en France » est mis en œuvre à différents niveaux : définition de géographies (Indopacifique, Afrique non-francophone et Europe) et de niveaux de cursus (master et doctorat) prioritaires de provenance des étudiants, simplification des procédures administratives d'inscription et de candidature (via la plateforme « Études en France »), amélioration du suivi des boursiers pendant (enquête de satisfaction, suivi pédagogique renforcé) et après leur séjour (mise en place en 2024 d'un plan d'action « France Alumni », piloté par Campus France).

La sectorialisation des bourses doit également être poursuivie pour renforcer la mise en œuvre qualitative de nos crédits, ce afin de rendre l'offre académique plus concurrentielle. Au nombre des mesures principales, on citera : l'instruction donnée aux postes diplomatiques de flécher 10 % de l'ensemble des crédits bourse (postes et centrale) vers des domaines liés aux hautes technologies (au sens de technologies de pointe et/ou de rupture au sens du plan « France 2030 ») et de servir les objectifs des stratégies nationales d'influence (droit, coopération en matière de gouvernance impliquant nos grandes écoles d'administration) ainsi que les stratégies nationales du plan « France 2030 » (santé, changement climatique ou quantique) ; ou encore l'effort de priorisation sectorielle du programme France « Excellence Eiffel » en relation étroite avec les établissements d'enseignement supérieur.

- Continuer à appuyer la projection de l'enseignement supérieur français à l'international

La projection de l'enseignement supérieur français à l'étranger, sous forme de nouvelles universités franco-étrangères, fortement pilotées par le MEAE et/ou le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), ou de formations délocalisées, développées de façon autonome par les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, s'inscrit dans un objectif d'influence et de visibilité. Elle doit également

permettre de faire face à la massification de l'enseignement supérieur dans les pays du Sud, singulièrement en Afrique et dans les géographies où le coût d'une période d'études en France peut s'avérer trop onéreux.

En Afrique (Université Rose Dieng France Sénégal, ex Campus franco sénégalais, à Dakar, le « *hub* » franco-ivoirien), en Asie-Océanie (Campus franco-indien dans le domaine des sciences de la vie pour la santé, Centre franco-australien sur la transition énergétique – FACET –, Université franco-ouzbèke, Centre universitaire franco-kazakhstanais « Lumières ») ou en Amérique latine (projet de création d'une École Centrale Amérique du Sud en Uruguay et, dans un registre différent, relance du Centre franco-brésilien pour la biodiversité amazonienne), le développement des campus franco-pays est un levier de renforcement de notre attractivité universitaire et, s'agissant de l'Inde ou de l'Australie, de notre position dans l'Indopacifique.

- Mieux insérer la recherche française dans les réseaux internationaux de pointe et contribuer à la réponse aux défis globaux en promouvant nos valeurs

La diplomatie scientifique française a pour ambition de développer des coopérations de haut niveau dans des secteurs prioritaires, avec le triple objectif de valoriser l'expertise scientifique française à l'international et de renforcer notre action diplomatique sur une série d'enjeux globaux (liés au développement durable et au changement climatique, à la santé et à la préparation aux pandémies, au numérique, au quantique et à l'intelligence artificielle), enfin de porter, jusque dans les collaborations scientifiques, les valeurs européennes en défendant les principes tels que la liberté académique, la science ouverte, l'éthique et la responsabilité sociétale.

Les Comités mixtes pour la coopération en science et technologie (COMIXTE), les Assises bilatérales et les partenariats Hubert Curien (PHC) demeurent, à ce titre, des outils privilégiés (car à fort effet de levier) pour la mise en place de partenariats de recherche structurants.

Dans le prolongement de la déclaration de Marseille (PFUE, mars 2022) sur les valeurs et principes de la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation, les postes diplomatiques sont fortement incités à inscrire leurs actions de coopération universitaire et de recherche dans une logique européenne en déclinant localement les priorités ministérielles (cadre stratégique 2021-2027 pour une meilleure participation française aux programmes européens de l'enseignement supérieur et de la recherche) et en créant des synergies entre les outils bilatéraux (PHC, bourses du gouvernement français, accords de coopération), nationaux (instruments de coopération des organismes et agences de recherche, universités du réseau UDICE – « i-dex » et « i-site ») et les opportunités de coopération internationale du programme-cadre « Horizon Europe ».

Initialement conçu en réponse à l'annonce de retrait des États-Unis de l'accord de Paris en 2017 et traduisant une préoccupation globale forte – celle du réchauffement climatique et de la transition énergétique –, le programme annuel « MOPGA » donne une visibilité accrue aux actions multilatérales de la France dans le domaine, tout en se donnant les moyens d'attirer des talents du monde entier dans ces secteurs scientifiques d'avenir. Le 8^e appel à projet du programme, financé par le MEAE, en partenariat avec le MESR et mis en œuvre par Campus France, permettra d'accueillir en 2025 au minimum 60 jeunes chercheurs souhaitant effectuer leurs recherches en France. Il est à noter que le programme pourra s'insérer dans le contexte de la prochaine conférence des Nations unies sur l'Océan – UNOC3 (Nice, juin 2025) et de la conférence de Belém sur les changements climatiques – COP 30, organisée par l'ONU et qui se déroulera du 10 au 21 novembre 2025 au Brésil.

- Valoriser l'expertise française en matière archéologique et patrimoniale

Parmi les secteurs faisant l'objet d'un soutien ancien et important du ministère dans le cadre de la politique d'influence, la recherche archéologique française à l'étranger relève à la fois d'une démarche de rayonnement scientifique – validée par la Commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger – de coopération et de valorisation de notre expertise, et d'aide à la préservation et à la diversité du patrimoine des pays partenaires. Sur le terrain, le réseau des IFRE-UMIFRE (Unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger) constitue un point d'appui précieux pour les nombreux missions et projets patrimoniaux permettant, par leur ancrage historique, d'amorcer les coopérations avec les partenaires locaux.

Au titre de la politique française de protection et de valorisation du patrimoine culturel, la France a renouvelé en 2022 son soutien à l'organisation ALIPH pour la période 2022-2024 à hauteur de 30 MUSD. Cette contribution n'est pas renouvelée en 2025. La reconstitution des fonds doit permettre à l'ALIPH de continuer à soutenir près de 400 projets de protection du patrimoine dans 35 pays en 2025. Enfin, avec le ministère de la culture, le MEAE contribue au financement d'un fonds franco-allemand de recherche de provenance des objets culturels d'Afrique sub-saharienne, depuis son lancement en janvier 2024. La contribution française s'élève à 300 000 €, auxquels s'ajoute le financement d'une experte technique internationale.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel

Dotations de fonctionnement aux IFRE-UMIFRE (4 694 131 €)

Ces crédits sont destinés à financer l'intégralité des dépenses de fonctionnement (loyer, agents support sous contrat local, etc.), hors programmes de recherche, des 27 unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger (IFRE-UMIFRE). Au rang des mesures prioritaires figure le financement des mesures de revalorisation salariale et d'amélioration de la protection sociale des agents de droit local relevant de ces établissements.

Subventions pour charges de service public

SCSP à Campus France (3 383 132 €)

La SCSP de l'opérateur s'élève en 2025 à 3 383 132 €.

Une description détaillée des missions et du budget de Campus France est présentée dans le volet « Opérateurs » du PAP.

Cette dotation est destinée à couvrir les charges de service public de Campus France (CF), opérateur sous double tutelle MEAE/MESR investi de différentes missions : promotion et valorisation à l'étranger du système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français, accueil des étudiants étrangers en France et suivi des anciens étudiants étrangers, gestion des bourses et programmes de mobilité internationale des étudiants et chercheurs, promotion et le développement de l'enseignement supérieur.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses - enseignement supérieur et recherche (65 205 712 €)

Se reporter également à « Éléments transversaux au programme – les bourses de mobilité (supra)

Au regard d'un contexte budgétaire qui exigera un ajustement du niveau d'engagement, la politique des bourses en 2025 s'inscrit dans le respect des axes dominants définis en 2024 en privilégiant les géographies dites « prioritaires » car à fort enjeu stratégique et/ou d'influence (en particulier l'Indopacifique - Inde, Vietnam - avec la création d'un programme dédié aux mobilités dans le Pacifique) et l'Afrique. Les efforts déployés devront ainsi permettre de :

- poursuivre, dans un contexte de forte compétition internationale marqué par la montée en puissance de nouveaux acteurs (Australie, Turquie, Arabie Saoudite), la politique d'attractivité des meilleurs étudiants internationaux. En 2022/2023, le seuil historique de plus de 400 000 étudiants internationaux a été atteint, plaçant ainsi la France au 6^e rang mondial comme pays d'accueil de la

mobilité étudiante étrangère. Le ministère a également financé 11 617 bourses sur le P185 (sur un total de quelque 12 500 mobilités) ;

- consolider les programmes de bourses unifiés sous la marque « France Excellence », vitrine de notre politique d'attractivité : « France Excellence Europa » (mobilités intra-européennes), « France Excellence Eiffel » qui permet aux établissements d'enseignement supérieur français d'attirer les meilleurs étudiants internationaux de niveau master et doctorat, « France Excellence Major » qui finance jusqu'à bac+5 les études des meilleurs élèves étrangers issus des lycées français à l'étranger ou encore le programme « MOPGA », pour le niveau post-doc (cf. supra) ;
- servir une gestion plus qualitative des moyens alloués, en les fléchant vers des secteurs prioritaires liés aux enjeux thématiques relevant de l'influence (droit et gouvernance, santé, lutte contre le changement climatique) et aux stratégies de renforcement de l'excellence scientifique et de notre attractivité économique (hautes technologies, notamment dans le cadre des priorités du plan « France 2030 ») de même qu'en priorisant les niveaux de cursus (master et doctorat avec la mise en œuvre dès 2024 de la mesure de revalorisation annuelle du contrat doctoral telle que prévue par la loi de programmation pour la recherche).

Échanges d'expertise - enseignement supérieur et recherche (2 700 000 €)

Cette dotation permet de financer des missions d'experts français (dans une discipline particulière) qui se rendent dans un pays étranger afin d'appuyer la modernisation ou la création d'une filière universitaire, ou à l'inverse, d'un enseignant étranger invité par une université française ou encore d'un chercheur étranger invité en France par une institution (par ex. CNRS) ou dans le cadre de colloques.

Pérenniser les moyens alloués aux échanges d'expertise est essentiel dans la mesure où ils permettent d'accompagner la structuration de filières professionnelles (ex : Industries culturelles et créatives ICC), de consolider les partages d'expertise (ex. : la lutte contre la désinformation) et de favoriser la médiation scientifique auprès de l'ensemble des publics.

Cette politique d'échanges d'expertise revêt également une grande importance pour certaines thématiques stratégiques (questions polaires ou océaniques dans le cadre de la lutte contre le changement climatique) pour lesquelles la recherche est une clé d'entrée pour la France.

Programmes d'échanges scientifiques - PHC et assimilés (7 700 000 €)

Le partenariat Hubert Curien (PHC) constitue un instrument d'influence historique : en 45 ans, plus de 70 PHC ont été lancés avec une soixantaine de pays partenaires ; 100 000 mobilités croisées en soutien à plus de 11 000 projets scientifiques d'excellence franco-étrangers ont été mises en œuvre depuis 2005, ayant conduit à plus de 17 000 coproductions scientifiques indexées.

Tourné à la fois vers la performance scientifique et la diplomatie d'influence, à dimension bilatérale ou régionale (financements français et étrangers), cet outil contribue à faire avancer les travaux sur les priorités globales et à positionner la recherche française (PHC régional « Danube », transfrontalier avec l'Autriche, la République tchèque, la Serbie, la Slovaquie, la Bulgarie, et le Monténégro ou encore les PHC régionaux assimilés « AmsUD Maths, Climat et STIC » avec les pays du cône Sud).

A ce titre, le PHC participe pleinement de la mise en place d'un espace européen de la recherche (EER) en préparation à des demandes de financements plus importantes, notamment dans le cadre des programmes « Horizon Europe ». Dans les pays du Sud, les PHC contribuent à la formation de docteurs de nouvelle génération qui viendront alimenter les rangs des effectifs enseignants. Le lancement au Cameroun du programme PHC « Bantou » en début d'année, second meilleur lancement jamais enregistré, traduit une demande réciproque de nos chercheurs à travailler ensemble.

Les moyens mobilisés en 2025 devront permettre de soutenir la projection régionale des PHC (en accompagnant davantage les collaborations scientifiques d'excellence vers des projets d'envergure) et

d'appuyer la relance ou la création de certains PHC (en particulier sur les géographies prioritaires) dans un contexte qui demeure fortement inflationniste.

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF et aux UMIFRE – enseignement supérieur et recherche (3 000 000 €)

Cette ligne comprend les dotations pour opérations relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche portées par les EAF.

Alors que les Instituts français locaux (EAF pluridisciplinaires) interviennent en accompagnement d'actions de soutien à la mobilité étudiante, de promotion de l'enseignement supérieur français ou encore de diffusion scientifique, les IFRE/UMIFRE se mobilisent sur l'ensemble des activités des centres de recherche en sciences humaines et sociales (bourses et accueil des chercheurs et étudiants-chercheurs pour des séjours courts ou longs, édition, aides à la publication et à la traduction, organisation de colloques internationaux et de séminaires doctoraux, soutien aux fouilles archéologiques de la zone de compétence, initiatives de débat d'idées ouvertes au grand public avec invitation de chercheurs français renommés). Les IFRE-UMIFRE, par la production de savoirs sur les évolutions contemporaines des sociétés qu'ils étudient, contribuent à l'analyse et à la mise en perspective des grands bouleversements sociaux, économiques, climatiques et politiques en cours.

Autres crédits d'intervention dans les postes et en administration centrale - enseignement supérieur et recherche

(21 186 984 €)

En 2025, les actions du ministère prioriseront plus particulièrement les axes d'intervention suivants :

- Poursuivre la mise à niveau de la plateforme numérique « Études en France », équivalent pour les étudiants étrangers de la plateforme « Parcoursup » sur le plan national et outil central de pilotage de la mobilité étudiante étrangère vers la France. En cours de généralisation à l'ensemble des postes diplomatiques dans les pays dont les étudiants sont soumis à visa, cette plateforme a vocation à devenir le « point d'entrée unique » des candidatures des étudiants internationaux.
- Renforcer les programmes de coopération scientifique d'excellence.

La consolidation des moyens dédiés à la coopération scientifique concernera plus particulièrement les crédits mis en œuvre (i) dans le cadre des projets de campus « franco-pays » et grands instruments bilatéraux, en particulier en Inde (autour du COMIXTE, Centre franco-Indien pour la promotion de la recherche avancée CEFIPRA et du Centre franco-indien des sciences de la vie pour la santé), en Chine (Centre franco-chinois pour la neutralité carbone et programme de mobilité « Jeunes Talents »), en Australie (montée en puissance du projet de Centre franco-australien pour la transition énergétique FACET), dans le Caucase et en Asie centrale (création d'une Université franco-ouzbèke en Ouzbékistan, refonte ou renforcement des campus franco-pays au Kazakhstan et en Arménie - Université française en Arménie), en Afrique (Côte-d'Ivoire, Bénin, Afrique du Sud, Kenya) ou encore en Amérique latine (avec le Centre franco-brésilien de biodiversité amazonienne ou le projet de création d'une École centrale en Uruguay) ; (ii) dans le cadre de la structuration de la relation scientifique bilatérale en appui aux dialogues de haut niveau comme les COMIXTE et les Assises (organisation des dialogues eux-mêmes ou des ateliers de préparation et de suivi ; financement de programmes pour favoriser l'émergence de collaborations ou en appui aux priorités identifiées, comme le programme Sophie Germain).

Par ailleurs, une dotation sera également mobilisée dans le cadre de la préparation de l'année de l'Innovation prévue en 2026 en Inde, pays partenaire essentiel à la stratégie de renforcement de notre présence dans la région Indopacifique.

Enfin, le ministère s'efforcera de préserver les moyens alloués au financement de la commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger (« commission des fouilles ») dans le but de conforter l'expertise française en ce domaine dans un contexte international de concurrence très active (notamment allemande et

américaine) et de préserver un instrument historique de notre politique d'influence, construit sur des partenariats solides et souvent anciens. 167 missions archéologiques dans 75 pays ont ainsi été financées en 2024.

ACTION (65,2 %)

05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	440 828 726	440 828 726	0	0
Dépenses de fonctionnement	440 828 726	440 828 726	0	0
Subventions pour charges de service public	440 828 726	440 828 726	0	0
Total	440 828 726	440 828 726	0	0

Cette action est dédiée à la subvention pour charges de service public (SCSP) de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Subventions pour charges de service public

SCSP à l'AEFE (440 828 726 €)

La SCSP de l'opérateur s'élève en 2025 à 440 828 726 €.

Une description détaillée des missions et du budget de l'AEFE est présentée dans le volet « Opérateurs » du PAP.

ACTION (0,7 %)

07 – Diplomatie économique et attractivité

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	5 000 000	5 000 000	0	0
Dépenses d'intervention	5 000 000	5 000 000	0	0
Transferts aux autres collectivités	5 000 000	5 000 000	0	0
Total	5 000 000	5 000 000	0	0

Transferts aux autres collectivités

Les crédits du ministère mobilisés au titre de la diplomatie économique et de l'attractivité, sont, pour moitié, mis en œuvre sous forme de contributions à des organismes multilatéraux ou à des entités (opérateurs de l'État, associations) dans le cadre de conventions pluriannuelles.

Les actions programmées en 2025 par la direction de la diplomatie économique porteront notamment sur :

- L'accompagnement au renforcement de filières spécifiques : promotion du nucléaire civil à l'international en partenariat avec l'I2EN afin de promouvoir une offre française intégrée, poursuite du déploiement d'une diplomatie des « métaux stratégiques » pour soutenir cette filière et ses clients français, en lien avec le délégué interministériel aux approvisionnements en minerais et métaux stratégiques et en partenariat avec le BRGM ; soutien au secteur spatial (New space et acteurs historiques) en lien avec l'interministériel, poursuite de l'action des fédérateurs dédiés à la ville durable et la santé ;
- La poursuite de deux programmes de rayonnement économique à destination des ambassades étrangères en France (programme AMB-ECO) et de personnalités économiques étrangères (programme VIP-ECO). Ces programmes visent à présenter nos priorités de diplomatie économique, mettre en avant nos filières, innovations et savoir-faire et valoriser les atouts économiques de nos régions et salons professionnels ;
- Le soutien au volet international du Plan Export lancé en août 2023, via l'organisation de plusieurs salons et forums de promotion économique de la France en partenariat avec les postes diplomatiques, le réseau des Chambres de Commerce et Business France (Afrique du Sud, Canada, ...)
- La poursuite de notre action dans le domaine des normes à l'international en collaboration avec l'AFNOR.

Par ailleurs, le ministère renouvellera les contributions récurrentes suivantes :

- Participation ministérielle pour la construction du pavillon français à l'Exposition universelle de Osaka-Kansai 2025 d'un montant de 3,8 M€ (niveau de contribution identique à 2024) ;
- Participation ministérielle au Sommet *Choose France* d'un montant de 300 000 € (niveau de contribution identique à 2024) ;
- Contribution au Forum pour le gaz de la Méditerranée orientale (EMGF), pour un montant estimé à 255 000 USD (budget 2025 soumis à approbation des États membres) ;
- Contribution au Bureau international des expositions (BIE) d'un montant de 48 000 €.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)	454 928 726	454 928 726	444 778 726	444 778 726
Subvention pour charges de service public	454 928 726	454 928 726	440 828 726	440 828 726
Transferts	0	0	3 950 000	3 950 000
CAMPUS France (P185)	77 120 339	77 120 339	73 883 132	73 883 132
Subvention pour charges de service public	3 470 339	3 470 339	3 383 132	3 383 132
Transferts	73 650 000	73 650 000	70 500 000	70 500 000
Institut Français (P185)	28 267 161	28 267 161	26 521 625	26 521 625
Subvention pour charges de service public	28 267 161	28 267 161	26 521 625	26 521 625
Total	560 316 226	560 316 226	545 183 483	545 183 483
Total des subventions pour charges de service public	486 666 226	486 666 226	470 733 483	470 733 483
Total des transferts	73 650 000	73 650 000	74 450 000	74 450 000

En titre 6 (dépenses d'intervention), on note :

- des transferts de 3,95 M€ vers l'AEFE depuis le P185 correspondent aux bourses dites « Excellence Major » auxquelles s'ajoute un versement de 0,5 M€ au titre de la subvention au lycée franco-australien de Canberra pour un total de 4,45 M€ ;
- des transferts à destination de Campus France (70,5 M€) recouvrent le mandat confié à l'opérateur au titre des bourses, échanges d'expertises et échanges scientifiques (*cf. infra*).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2024					PLF 2025						
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger			5 594					5 579	5 161			
CAMPUS France			228	25				233	25			
Institut Français			153	19				153	19			
Total ETPT			5 975	44				5 965	5 205			

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

■ SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2024	5 975
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2024	
Impact du schéma d'emplois 2025	-10
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2025	5 965
Rappel du schéma d'emplois 2025 en ETP	-10

Le plafond d'emploi global sous plafond des 3 opérateurs relevant du P185 s'élève à 5 965 ETPT, détaillé comme suit :

- AEFE 5 579 ETPT (-15 ETPT par rapport à la LFI 2024)
- IF 153 ETPT (stable par rapport à la LFI 2024)
- CF 233 ETPT (+5 ETPT par rapport à la LFI 2024)

Quant au hors plafond d'emploi, il est mentionné à titre indicatif, ce dernier pouvant évoluer en fonction des besoins ponctuels des opérateurs, après approbation de leurs administrateurs respectifs

A noter que l'effectif 2024 hors plafond de l'AEFE (5161 ETPT) n'avait pu être renseignée dans le PAP Action extérieure de l'État annexé au PLF 2024 compte tenu d'une erreur matérielle.

Opérateurs

Avertissement

Les états financiers des opérateurs (budget initial 2024 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2024 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2024 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) sont publiés sans commentaires dans le « Jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

OPÉRATEUR

AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Missions

Créée par la loi n° 90-588 du 6 juillet 1990, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est un établissement public national à caractère administratif, placé, sous la tutelle du ministre de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE).

L'agence a pour objet :

- d'assurer les missions de service public relatives à l'éducation en faveur des enfants de nationalité française résidant à l'étranger ;
- de contribuer au rayonnement de la langue et de la culture françaises, notamment par l'accueil d'élèves étrangers ;
- d'aider les familles des élèves français ou étrangers à supporter les frais liés à l'enseignement élémentaire, secondaire ou supérieur de ceux-ci, tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité ;
- d'accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre de l'Europe et des affaires étrangères.
- de veiller au respect des principes de l'école inclusive envers les élèves à besoins éducatifs particuliers.
- de conseiller les promoteurs d'initiatives en vue de la création d'un établissement d'enseignement français dans la conduite de leur projet d'homologation ;
- d'instruire les dossiers de demande de garantie de l'État pour financer l'acquisition, la construction et l'aménagement des locaux d'enseignement ;
- de contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers au bénéfice des élèves français et étrangers ;
- d'être un laboratoire d'innovation pédagogique pour l'éducation nationale, en particulier dans le domaine de l'enseignement des langues.

L'Agence coordonne un réseau qui atteindra, à la rentrée 2024, 600 établissements d'enseignement français à l'étranger, homologués par le ministère de l'Éducation nationale (MEN). Elle gère directement 68 établissements scolaires, les établissements en gestion directe (EGD), services déconcentrés de l'Agence. De plus, elle affecte des moyens publics et entretient un dialogue de gestion étroit avec les 168 établissements avec lesquels elle est liée par une convention, les établissements conventionnés. Elle est liée enfin par un accord de partenariat avec 374 établissements partenaires pour lesquels elle offre des services en matière de formation des personnels, d'aide à l'orientation des élèves et au suivi pédagogique des enseignants.

Ces trois types d'établissements sont homologués par le MEN. Ils dispensent tous un enseignement sur programme français. Les 374 établissements « partenaires » sont gérés par des associations, fondations ou

structures *sui generis*. Ils disposent de la pleine autonomie de gestion et recrutent directement leurs personnels d'encadrement et d'enseignement.

Au total, le réseau des établissements homologués scolarisait 392 142 élèves en 2023/2024. Ce chiffre devrait avoisiner les 400 000 élèves à la rentrée scolaire 2024. Aujourd'hui, après les crises successives (sanitaire, géopolitique, économique) qui l'ont affecté mais auxquelles il a bien résisté, avec le soutien de l'État français, le réseau des établissements français à l'étranger a repris une croissance dynamique. Le cap fixé par le Président de la République est maintenu : l'effectif global s'est accru de plus de 40 000 enfants supplémentaires depuis 2018, tiré notamment par le Maghreb et l'Asie (+4,3 %).

L'Agence met en œuvre pour l'ensemble des établissements homologués des actions de formation des personnels et des missions de suivi pédagogiques (inspections) qui permettent d'assurer un fonctionnement et des enseignements conformes aux programmes et aux standards du MEN. Elle accompagne également les établissements en situation de grave crise, au plan humain, sécuritaire ou éventuellement financier, selon des modalités adaptées à chaque situation, sous la supervision du MEAE.

Elle propose par ailleurs un certain nombre d'événements fédérateurs du réseau (Jeux internationaux de la jeunesse, orchestre des lycées français du monde, Ambassadeurs en herbe, etc.). La loi n° 2022-272 du 28 février 2022 a donné à l'Agence de nouvelles missions dans le cadre du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger : un rôle renforcé en matière de formation, l'accompagnement des projets de création d'établissements homologués et l'instruction des demandes de garantie de l'État aux emprunts immobiliers des établissements conventionnés et partenaires.

En 2024, l'AEFE rémunère 10 593 équivalents temps plein travaillés (ETPT) dont :

- 224 au siège ;
- 896 expatriés ;
- 4 625 résidents ;
- 4 848 recrutés locaux (hors plafond d'emplois).

L'AEFE affecte aux établissements en gestion directe et conventionnés des personnels enseignants et d'encadrement et peut attribuer à ces établissements des subventions de fonctionnement, d'équipement et d'investissement.

Les familles françaises, dont les enfants sont inscrits dans les établissements homologués, peuvent bénéficier d'une aide à la scolarité grâce à une dotation du MEAE sur le programme 151.

Par ailleurs, prenant en compte l'existence d'un vivier de près de 2 millions d'élèves qui poursuivent, partout dans le monde, leurs études dans des filières locales d'enseignement bilingue francophone, le MEAE a créé en 2012 un label d'excellence, le label LabelFrancEducation, dont la gestion administrative a été confiée à l'AEFE. Ce label distingue les établissements étrangers à programme nationaux qui satisfont les critères suivants : un enseignement de disciplines non linguistiques en français à hauteur d'un minimum de 20 % du nombre d'heures enseignées, le niveau de compétence et de formation de l'équipe enseignante, la préparation aux certifications de français et l'existence d'un environnement francophone.

La croissance de ce réseau se confirme et l'objectif fixé par le Président de la République de 500 filières labellisées en 2022 est largement dépassé puisque l'on compte désormais 717 établissements labellisés dans 67 pays, à la rentrée 2024.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le principal outil de pilotage stratégique de l'AEFE est le contrat d'objectifs et de moyens (COM) qui fixe les objectifs de l'opérateur et ses indicateurs de performance. Les travaux relatifs au nouveau COM de l'AEFE ont

été lancés à l'automne 2023, à la suite des consultations du réseau de l'enseignement français à l'étranger. Ils ont permis d'aboutir à une version presque finalisée du COM. Le prochain COM de l'AEFE est en cours d'adoption, dans un contexte de réflexion sur les futures orientations stratégiques de l'opérateur.

Une lettre de mission ainsi qu'une lettre d'objectifs sont par ailleurs remises au directeur général de l'AEFE par le MEAE, respectivement en début de mandat et annuellement. La lettre d'objectif définit les critères d'évaluation annuelle du directeur général selon quatre axes : pédagogique, budgétaire, gouvernance et pilotage stratégique du réseau.

A la suite de recommandations de la Cour des comptes, une personnalité extérieure est nommée présidente du conseil d'administration de l'AEFE depuis 2021.

Gestion immobilière et financière

L'AEFE assure le financement de sa programmation immobilière depuis 2005, à la fois sur ses fonds propres et sur ceux des établissements en gestion directe, dans le cadre d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). Le SPSI en cours actuellement (2016-2020) a été validé par le conseil d'administration du 27 juin 2016. Compte tenu de la crise sanitaire, durant laquelle les chantiers en cours ont été arrêtés, et d'un travail préparatoire à réactualiser en 2021, le SPSI actuel a été prolongé, après accord de la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) et du conseil d'administration de l'Agence. Le prochain SPSI intégrera des objectifs d'accompagnement du développement des établissements, d'amélioration de la sécurité de leurs emprises, ainsi que de qualité des installations, en particulier des écoles maternelles et primaires. Il s'inscrira dans la continuité du schéma précédent, notamment en raison de la poursuite de projets déjà entamés ou du report d'autres opérations. Il veillera également à intégrer les suggestions des plans éducation élaborés par les postes et prendra en compte les conséquences de la crise, pour s'assurer que la programmation immobilière des EGD réponde aux besoins de scolarisation dans les pays d'implantation.

A la suite de la suppression de l'ANEFE en novembre 2019, un nouveau mécanisme a été mis en place permettant aux établissements conventionnés d'emprunter pour leur projet immobilier. Le nouveau dispositif a été adopté en LFI 2021. Il permet que les garanties soient octroyées directement par l'État, et non plus par l'intermédiaire de l'ANEFE. Une commission interministérielle chargée d'émettre un avis sur l'octroi de la garantie de l'État aux établissements d'enseignement français à l'étranger se réunit désormais régulièrement afin d'étudier les demandes émanant des établissements.

Pour participer au financement des projets immobiliers des établissements en gestion directe (EGD), l'agence peut recourir à des avances de l'agence France trésor (AFT) sur le programme 823 « Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics » de la mission « Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics », dans la limite de l'autorisation annuelle en loi de finances. Un travail est engagé entre les différents acteurs de ce dispositif afin de mettre en œuvre un nouveau mécanisme pérenne de remplacement au système des avances de l'AFT. Dans le cadre de Consultations sectorielles sur l'Enseignement français à l'étranger qui se sont clôturées le 3 juillet 2023, le maintien de la solution des avances France Trésor jusqu'à fin 2026 a été validé par le Gouvernement, dans l'attente de trouver au plus vite une solution de financement pérenne.

Perspectives 2025

Le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, présenté en octobre 2019, décline un ensemble de mesures pour atteindre cet objectif. Il s'articule autour de quatre axes majeurs :

- attirer de nouveaux élèves dans les établissements du réseau en valorisant les atouts du modèle éducatif français ;
- encourager la création de nouvelles écoles grâce à la simplification des procédures d'homologation et à un meilleur accompagnement des porteurs de projet ;
- renforcer la formation de tous les personnels par la création de 16 instituts régionaux de formation ;

- mieux associer les parents d'élèves à la vie des établissements et adapter le pilotage de l'enseignement français à l'étranger, en particulier le rôle dévolu à l'AEFE, aux enjeux de la croissance du réseau homologué.

A cet effet, l'AEFE s'est transformée pour assumer son rôle de développeur de potentiel et d'accompagnateur de la croissance par le biais d'une réorganisation interne engagée dès 2020-21, du développement de son offre de formations, de la promotion du plurilinguisme ainsi que d'un meilleur accompagnement en matière d'orientation des élèves.

En 2025, l'AEFE poursuivra la montée en charge de ces nouveaux dispositifs, dans un contexte financier contraint et inflationniste.

Lors des consultations de l'EFE qui se sont tenues au printemps 2023, 11 pays-cibles ont été identifiés pour leur potentiel de croissance des effectifs : Arabie Saoudite, Brésil, Côte d'Ivoire, Égypte, Émirats Arabes Unis, États-Unis, Inde, Mexique, Nigeria, République Démocratique du Congo, Sénégal. Des études de potentiel ont déjà été menées sous la houlette du Service d'Appui au Développement du Réseau (SADR) de l'AEFE et du Département dans la plupart de ces pays afin d'effectuer un ciblage des zones où pourraient se situer un vivier de futurs élèves, notamment en Inde – pays pilote – où un travail est déjà engagé avec le poste diplomatique et les investisseurs afin d'ouvrir des établissements homologués dans les 3 villes identifiées pour leur potentiel. Ce travail a également été mené au Brésil, au Mexique et en Égypte notamment. Cette étude a vocation à être menée dans chaque pays cible afin d'en analyser l'écosystème éducatif et de mieux comprendre comment susciter l'intérêt des investisseurs. Elle est actuellement en phase préparatoire aux Émirats Arabes Unis. En 2025, les équipes du SADR poursuivront leurs missions d'accompagnement dans ces pays-cibles et continueront à lancer des appels à projets auprès des groupes éducatifs et des investisseurs. En parallèle, le Département et le SADR informent et soutiennent l'ensemble des postes pour les aider à assurer leur nouveau rôle de développeur et les sensibiliser à l'évolution du marché de l'éducation internationale. Une série de 4 webinaires a été diffusée par le SADR et le Département à destination des conseillers d'action culturelle et leur adjoint. Une autre série sera lancée en 2025 afin de former les personnels des postes diplomatiques à leur nouveau rôle de prospecteur.

La formation demeure primordiale dans le cadre de notre stratégie de développement. A ce titre, les 16 Instituts régionaux de formation (IRF) sont un outil visant à structurer, renforcer et fluidifier le dispositif de formation des personnels des établissements français à l'étranger. Les perspectives pour l'année 2024-2025 sont l'ouverture à toutes les zones des masters MEEF (Master de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) premier et second degrés ainsi que le lancement d'un appel à participation auprès du réseau des Inspé, afin de parfaire la formation des personnels de droit local jusqu'au master, en l'adaptant toutefois au public concerné. Cette proposition permet de répondre à la fois à la demande légitime des familles et à celle des autorités locales quant à la validation du niveau d'exigence.

Afin d'améliorer l'articulation entre l'enseignement français à l'étranger et l'enseignement supérieur, le nombre de boursiers France Excellence Major sera porté à 1 000 étudiants par année académique, d'ici 2028, contre 850 en 2023 et 880 en 2024. L'objectif est fixé à 910 en 2025. Ces boursiers incarnent l'excellence académique des établissements d'enseignement français à l'étranger, où le taux de réussite au baccalauréat est de 98 %.

Enfin, l'une des pistes envisagées pour accroître la demande d'EFE est le développement du plurilinguisme. Dans des pays comme l'Inde, l'Égypte, le Brésil ou les États-Unis, il est essentiel de développer les sections internationales (environ 200 actuellement) et de mettre en valeur le Bac Français International (BFI). Il s'agit d'un dispositif souple et adapté conçu par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse qui renforce la dimension internationale de l'examen. Il a été déployé en 2022-23 et une deuxième cohorte de bacheliers français internationaux sera diplômée en juin 2025. Une étude a été lancée auprès des postes diplomatiques sur la reconnaissance du baccalauréat français auprès des autorités locales. Les résultats de cette étude sont en cours d'analyse afin d'identifier comment valoriser notre diplôme de fin d'études auprès des publics cibles et de renforcer notre coopération éducative avec les pays où il ne serait pas reconnu.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 Diplomatie culturelle et d'influence	454 929	454 929	444 779	444 779
Subvention pour charges de service public	454 929	454 929	440 829	440 829
Transferts	0	0	3 950	3 950
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P151 Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0	113 500	113 500
Subvention pour charges de service public	0	0	113 500	113 500
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	454 929	454 929	558 279	558 279
Subvention pour charges de service public	454 929	454 929	554 329	554 329
Transferts	0	0	3 950	3 950
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0

En 2025, le montant de la dotation du MEAE depuis le programme 185 à l'agence s'établit à :

- 440,83 M€ en AE et en CP au titre de l'action 5 « Agence pour l'enseignement français à l'étranger » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence ». La baisse de 14 M€ par rapport à 2024 s'explique par la fin de l'aide exceptionnelle au Liban accordée jusqu'en 2024 (-10 M€) et l'ajustement de la subvention de l'État pour la prise en compte du coût réel de la réforme du statut des personnels détachés de l'AEFE ;
- 3,95 M€ en AE et en CP au titre des bourses dites « Excellence Major » positionnées dans l'action 5 « Enseignement supérieur et recherche » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » ;
- 0,5 M€ en AE et en CP pour la subvention destinée au lycée franco-australien de Canberra.

En PLF 2025, aucune subvention pour charges d'investissement n'est demandée, l'opérateur finançant à ce jour ses investissements immobiliers via des ressources propres.

Les transferts de 113,5 M€ en provenance du P151 correspondent au financement des bourses attribuées aux élèves français scolarisés dans les établissements homologués par l'AEFE.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2024 (1)	PLF 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	5 594	10 740
– sous plafond	5 594	5 579
– hors plafond		5 161
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

En PLF 2025, une baisse de 15 ETPT sous plafond est prévue pour l'AEFE, afin de tenir compte de la sous consommation de ce plafond d'emploi par l'opérateur, et permettre le redéploiement de 5 ETPT vers un autre opérateur du programme 185.

OPÉRATEUR

CAMPUS France

Missions

L'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) Campus France a été institué par le décret n° 2011-2048 du 30 décembre 2011, en application de la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010. Il est placé sous la tutelle conjointe des ministères de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR).

Il est issu de la fusion, en 2011, du groupement d'intérêt public (GIP) Campus France et de l'association Égide et a repris les activités internationales du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS). La France s'est ainsi dotée d'un opérateur unique chargé d'assurer la promotion des formations supérieures françaises à l'étranger, mais aussi de fournir des prestations aux bénéficiaires de programmes de mobilité internationale développés par la France, notamment les boursiers du gouvernement français, ou par les États partenaires.

Il exerce ses missions selon les orientations définies conjointement par ses ministères de tutelle. Conformément à la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État, l'établissement public Campus France a notamment pour missions :

1. La valorisation et la promotion à l'étranger du système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français, y compris par le suivi régulier des ressortissants étrangers ayant accompli tout ou partie de leur cursus dans le système français d'enseignement ou le réseau d'enseignement français à l'étranger ;
2. L'accueil des étudiants et chercheurs étrangers, y compris l'aide à la délivrance des visas et l'hébergement, en appui aux universités, aux écoles et aux autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi qu'aux collectivités territoriales ;
3. La gestion de bourses, de stages et d'autres programmes de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs ;
4. La promotion et le développement de l'enseignement supérieur dispensé au moyen des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Ces missions s'inscrivent dans le cadre de la stratégie interministérielle Bienvenue en France lancée en novembre 2018, confirmée par la feuille de route de l'influence de décembre 2021, et fixant des objectifs très ambitieux pour 2027 : 500 000 étudiants étrangers en mobilité et ceux déjà en France inscrits dans des établissements en France (contre 325 000 en 2017), triplement du nombre de bourses dont le doublement du nombre de bourses du gouvernement français financées par le MEAE (15 000 contre 7 000 en 2017, 11 000 en 2024), promotion des campus français à l'étranger. Campus France collabore étroitement avec le réseau diplomatique à l'étranger pour la réalisation de ses missions, notamment au travers des 200 Espaces Campus France appartenant au réseau culturel du MEAE dans 127 pays.

Campus France a célébré ses dix ans à la fin 2021, ce qui lui a permis de faire un bilan rétrospectif de son activité sur la décennie, marquée par une augmentation du nombre d'étudiants étrangers (+30 %).

Gouvernance et pilotage stratégique

Outre un conseil d'administration qui comprend 29 membres, la gouvernance de l'opérateur Campus France se compose d'un conseil d'orientation qui compte 19 membres, notamment des représentants des étudiants, des conférences d'établissements d'enseignement supérieur et des collectivités territoriales. Ses membres se réunissent chaque année en vue d'émettre des recommandations au conseil d'administration sur les questions relatives aux conditions d'accueil et de séjour des étudiants et des chercheurs étrangers en France.

Les établissements d'enseignement supérieur français participent au « Forum Campus France », inscrit dans le décret constitutif de l'opérateur, lancé officiellement le 18 décembre 2012, qui se subdivise en commissions thématiques, lesquelles se réunissent régulièrement et font des propositions au conseil d'administration.

L'actuelle directrice générale, Donatienne Hissard, a été nommée par le décret du Président de la République du 11 mai 2022. Sa lettre de mission a été renouvelée le 26 avril 2023 par les deux ministres de tutelle pour la période 2022-2025. Elle est accompagnée, chaque année, d'une lettre d'objectifs dont la réalisation détermine la part variable de sa rémunération.

Les ministères de tutelle ont travaillé avec l'opérateur sur le contrat d'objectifs couvrant la période 2023-2025. Il a été approuvé par les Assemblées en juillet 2023 et voté par le conseil d'administration de Campus France en septembre 2023. Les objectifs fixés à l'opérateur portent sur volets suivants :

- Poursuivre l'adaptation des stratégies de promotion en fonction des géographies ;
- accroître la lisibilité et la visibilité de l'offre française de formation universitaire ;
- améliorer le suivi des boursiers ;
- poursuivre la modernisation de l'établissement et le développement des ressources propres.

Gestion immobilière et financière

Outre les subventions pour charges de service public du MEAE et du MESR, Campus France finance ses activités par le prélèvement de frais de gestion sur les programmes de bourses, missions, invitations du Département des deux ministères. Au budget initial (BI) 2024, ces recettes sont estimées à 7,35 M€, en hausse de +9 % (+609 k€) par rapport à l'exécution 2023. En tant qu'EPIC, Campus France est également incité à développer ses ressources propres constituées principalement des frais de gestion prélevés pour la gestion de programmes avec des partenaires tiers (gouvernements étrangers, collectivités locales, autres établissements publics et privés français et étrangers, etc.), mais aussi par les manifestations payantes que l'opérateur organise ou encore la réponse à des appels européens. Ces recettes sont estimées à 11,75 M€ au BI 2024, une prévision en augmentation par rapport à l'exécution 2023 (+614 k€ soit +5,5 %).

Enfin, l'opérateur devrait présenter prochainement un nouveau SPSI.

Perspectives 2025

L'année 2025 doit permettre à l'opérateur de poursuivre la mise en œuvre de son nouveau contrat d'objectif, en conformité avec les nouvelles orientations de la politique d'attractivité de la France fixées dans le cadre de la stratégie « Bienvenue en France » et de la Feuille de route de l'influence. Ces dernières visent une approche plus qualitative des objectifs d'attractivité qui s'imposent à l'ensemble des acteurs de la chaîne de l'attractivité dont l'opérateur Campus France est un pivot : amélioration de l'accueil et du suivi des étudiants boursiers et chercheurs, renforcement des outils de promotion de l'offre de formation française, prise en compte des priorités géographiques du MEAE, priorité à l'excellence des candidats à la mobilité vers la France, priorisation des niveaux master et doctorat.

Les chantiers principaux concerneront ainsi :

- l'accompagnement des postes de la zone indopacifique et Afrique (y compris non francophone) dans la mise en œuvre du plan d'action opérationnel à la suite des séminaires d'attractivité organisés depuis 2022 (en Colombie et à Oman en 2024) ;
- le maintien d'un accent en Europe, en lien avec Erasmus +, tout particulièrement dans les Balkans et l'Europe médiane ;
- la promotion des projections françaises en Afrique (mobilités régionales et croisées) et en Asie (campus franco-indien) ;
- la mise en place d'un suivi pédagogique renforcé pour les boursiers d'études ;
- l'accompagnement du déploiement de la plateforme « Études en France » notamment dans les ambassades nouvellement rattachées ;
- la poursuite des groupes de travail concernant le transfert de la plateforme « Études en France » vers l'opérateur ;
- l'organisation des deuxièmes Journées France *Alumni* et la rédaction d'une stratégie nationale France *Alumni* ;
- un effort spécifique de promotion et de communication auprès des doctorants internationaux.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 Diplomatie culturelle et d'influence	77 120	77 120	73 883	73 883
Subvention pour charges de service public	3 470	3 470	3 383	3 383
Transferts	73 650	73 650	70 500	70 500
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P209 Solidarité à l'égard des pays en développement	8 700	8 700	0	0
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	8 700	8 700	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P150 Formations supérieures et recherche universitaire	1 786	1 786	2 125	2 125
Subvention pour charges de service public	1 786	1 786	1 786	1 786
Transferts	0	0	338	338
Dotations en fonds propres	0	0	0	0

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	87 607	87 607	76 008	76 008
Subvention pour charges de service public	5 257	5 257	5 170	5 170
Transferts	82 350	82 350	70 838	70 838
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0

En PLF 2025, le montant de la subvention pour charges de service public allouée à Campus France depuis le programme 185 est en légère baisse par rapport à la LFI 2024.

Aucune subvention pour charges d'investissement n'est demandée en PLF 2025 pour l'opérateur, ce dernier autofinçant, à ce jour, ses investissements. Les crédits prévus en transferts du P 185 pour 70,5 M€ correspondent à des crédits pour les bourses des étudiants étrangers (58,0 M€) et pour des échanges d'expertise et partenariats Hubert Curien (12,5 M€).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2024 (1)	PLF 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	253	258
– sous plafond	228	233
– hors plafond	25	25
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emploi de Campus France en PLF 2024 est fixé à 233 ETPT (+5 ETPT rapport à la LFI 2024) correspondant à un schéma d'emploi de 5 ETP. Les 5 ETPT supplémentaires doivent permettre de soutenir le transfert progressif de la plateforme « Études en France » à l'opérateur, et favoriser la participation de l'établissement aux projets financés par l'Union européenne.

OPÉRATEUR

Institut Français

Missions

Créé par la loi du 27 juillet 2010 et constitué par le décret n° 2010-1695 du 30 décembre 2010, l'Institut français Paris est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Il s'est substitué à l'association Cultures France au 1^{er} janvier 2011. L'opérateur est placé par la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 sous la tutelle conjointe du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et du ministère de la culture, qui en définissent les grandes orientations. L'Institut français travaille également avec les opérateurs du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse à la mise en œuvre de la politique de promotion du français.

L'Institut français est l'opérateur « pivot » de l'action culturelle extérieure de la France. Il assure la promotion et l'accompagnement à l'étranger de la culture française, le développement des échanges avec les cultures européennes, francophones et étrangères, le soutien à la structuration des secteurs culturels locaux, de même que la diffusion du patrimoine cinématographique et audiovisuel français ainsi que le soutien à la circulation des écrits, des œuvres et des auteurs francophones. Son périmètre d'action comprend également la promotion et l'accompagnement à l'étranger des idées et des savoirs, l'enseignement à l'étranger de la langue française, l'information du réseau culturel français à l'étranger, des institutions et des professionnels étrangers sur l'offre culturelle française, la formation professionnelle des personnels du réseau culturel français à l'étranger et le développement de plateformes numériques dans ces différents domaines à destination du réseau et des publics. Il contribue au rayonnement de la France lors d'événements internationaux (Saisons culturelles et Biennales notamment).

L'Institut français n'est pas la tête de pont du réseau des instituts français locaux dans le monde, qui relève exclusivement du MEAE. Il a néanmoins vocation à appuyer le réseau culturel français à l'étranger (composé des IF locaux, des Alliances Françaises et des centres binationaux) sur de nombreux aspects (notamment la formation des agents et la professionnalisation du réseau) et à mettre en œuvre des programmes structurants de notre politique d'influence (notamment sous forme d'appels à projets) en lien avec les priorités stratégiques qui lui sont assignées par ses tutelles.

Afin de favoriser les synergies et la mutualisation des ressources dans les actions d'appui au réseau culturel à l'étranger, le Président de la République a annoncé en août 2017 le rapprochement entre la Fondation des Alliances françaises (FAF) et l'Institut français. Cela s'est traduit par un rapprochement fonctionnel formalisé par une convention tripartite entre le MEAE, la FAF et l'Institut français signée le 17 octobre 2019 puis renouvelée le 19 juillet 2023 et fixant les modalités de ce rapprochement au bénéfice des deux réseaux (IF/AF) : le soutien au FLE, la diffusion culturelle, la professionnalisation des agents du réseau des AF et la mise en œuvre de la démarche qualité sont désormais confiés à l'IF.

Par ailleurs, l'opérateur s'est pleinement saisi des enjeux prioritaires que sont la transition écologique et l'égalité femmes-hommes avec l'adoption de deux feuilles de route pour la période 2023-2025 traduisant l'ambition de repenser ses modalités d'action et contribuer à la sensibilisation de chacun sur ces sujets, notamment à l'échelle du réseau.

L'Institut français est rattaché à l'action 02 « Coopération culturelle et promotion du français » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence ». Il participe à la réalisation de l'objectif 1 « Renforcer l'influence de la France en Europe et dans le monde » et de l'objectif 2 « Améliorer le pilotage et l'efficacité dans la gestion des crédits » du programme 185.

Gouvernance et pilotage stratégique

Éva Nguyen Binh a été nommée, par décret du 2 juin 2021, Présidente du conseil d'administration de l'établissement public Institut français et ambassadrice chargée de l'action culturelle extérieure de la France, à partir du 1^{er} juillet 2021. Son mandat a été renouvelé par décret du 20 juin 2024.

Le pilotage stratégique de l'opérateur s'appuie sur plusieurs instruments :

- Un contrat d'objectifs et de performance (COP). Celui-ci donne les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels fixés par l'État à l'établissement, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation des actions menées. Le COP 2024-2026 de l'Institut français est en cours de finalisation ;
- Une lettre de mission adressée en début de mandat par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le ministère de la culture à la présidence de l'IF. Celle-ci se décline chaque année par une lettre d'objectifs et des indicateurs annuels de performance ;
- Un Conseil d'orientation stratégique (COS). La loi du 27 juillet 2010 prévoit que l'Institut français soit consulté sur l'élaboration des stratégies de rayonnement de la culture et de la langue française à l'étranger, et notamment sur les orientations données par l'État à l'Institut français. Quatre COS se sont tenus depuis la création de l'Institut français : en septembre 2011, en octobre 2012, en décembre 2016 et en janvier 2020. Un COS devrait être organisé au second semestre 2024 afin d'entériner le COP 2024-2026.

Gestion immobilière et financière

Depuis sa création en tant qu'établissement public en 2011, l'Institut français occupait des locaux au Carré Suffren à Paris 15^e. L'opérateur a emménagé le 8 janvier 2024 dans un nouveau siège rue de la Folie-Regnault à Paris 11^e. En fin d'année 2022, l'opérateur a communiqué à ses tutelles un Schéma pluriannuel de stratégie immobilière pour la période 2022-2026.

L'Institut français est également inscrit dans la démarche du contrôle interne financier (déployée avec l'entrée en vigueur du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, dite GBCP, le 1^{er} janvier 2016) depuis 2017. La cartographie des risques et le plan d'actions associés sont présentés annuellement pour vote en CA, et le déploiement du contrôle interne financier fait partie des objectifs assignés au dirigeant de l'établissement depuis 2018.

Perspectives 2025

Les priorités et perspectives pour 2024 et 2025 s'inscriront dans le cadre du Contrat d'Objectif et de Performance (COP) 2024-2026, en cours de finalisation. Le document devrait se structurer autour des objectifs suivants : 1) Soutenir et animer l'action du réseau de coopération et d'action culturelle français à l'étranger, 2) Accompagner les créateurs et les industries culturelles et créatives (ICC) françaises dans leur développement à l'international, 3) Renforcer le dialogue entre les cultures, les langues et les sociétés, 4) Renforcer le pilotage interne de l'opérateur pour le rendre plus agile, performant et responsable.

L'opérateur sera par ailleurs partie prenante de la mise en œuvre de la feuille de route de l'Influence, de l'agenda transformationnel et du CICID. Dans la droite ligne de la priorité gouvernementale donnée aux industries culturelles et créatives et à l'instar des programmes ICC Immersion et IF Incontournable/IF Export, l'opérateur continuera son action en faveur de l'accompagnement des secteurs culturels et créatifs à l'international.

L'appui et la formation du réseau culturel demeureront prioritaires pour l'Institut français. L'opérateur poursuivra ainsi le déploiement du plan pluriannuel 2023-2025 de professionnalisation des agents du réseau (SCAC, IF, AF et centres binationaux) annoncé en juin 2023. Les enjeux du numérique occuperont également une place importante. L'opérateur achèvera en 2024 la mise en œuvre de la feuille de route de la transformation numérique du réseau. Celle-ci avait initialement un calendrier triennal (2021-2023).

Enfin, l'opérateur s'attachera à poursuivre la modernisation de ses procédures internes et méthodes de travail pour lui permettre réaliser plus efficacement ses missions. Un effort de priorisation et de rationalisation de ses activités, en lien avec les tutelles, sera également mené. L'Institut français continuera également la mise en œuvre de ses feuilles de route égalité femmes-hommes et transition écologique.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 Diplomatie culturelle et d'influence	28 267	28 267	26 522	26 522
Subvention pour charges de service public	28 267	28 267	26 522	26 522
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	28 267	28 267	26 522	26 522
Subvention pour charges de service public	28 267	28 267	26 522	26 522
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0

En PLF 2025, le montant de la subvention pour charges de service public versée à l'Institut français depuis le programme 185 est de 26,5 M€, soit une diminution de 1,7 M€ par rapport à la LFI 2024. Cette diminution s'explique par la participation de l'Institut français, à l'instar des autres opérateurs et actions mises en œuvre par le MEAE, à l'effort de redressement des finances publiques.

La différence entre le montant inscrit en LFI 2024 et le budget initial 2024 de l'opérateur s'explique par la déduction de la mise en réserve pondérée.

Aucune subvention pour charges d'investissement n'est demandée en PLF 2025 pour l'opérateur, ce dernier autofinçant, à ce jour, ses investissements.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2024 (1)	PLF 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	172	172
– sous plafond	153	153
– hors plafond	19	19
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emploi de l'Institut français en PLF 2025 est stable par rapport à la LFI 2024.

